

Bulletin d'informations communales

Saint-Senoux

Février 2016 - n°87

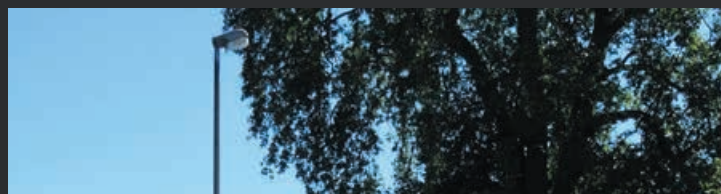
www.saintsenoux.fr

Photo Franck Hamon



Baisse des dotations : mobilisation du 19 septembre

à lire en page 15



Travaux d'aménagement du centre bourg

à lire en pages 10 et 11



Informations municipales

Accueil des nouveaux arrivants et vœux du maire	3
Noces d'Or	3
Délibérations du conseil municipal. . .	4 à 9
Travaux d'aménagement du centre bourg, sécurisation des liaisons piétonnes et abords des écoles	10-11
CCAS et Commission Affaires sociales ..	12
Évolution du projet « Collectif de citoyens »	13
Recensement	13
Sécurité et secours	13
Protection du milieu naturel : rappel législatif !	14
Inventaire des cours d'eau sur le territoire de la Vilaine et de ses affluents.	14
Qu'est-ce que le SCOT du Pays des Vallons de Vilaine ?	14
Baisse des dotations : mobilisation du 19 septembre	15
Mission enfance	17
La casquette du dimanche	17

Écoles

École Notre Dame	18
École les Korrigans	18

Associations communales

Forum des associations	19
U.N.C. – Soldats de France	19
Marie & David, le retour des 2 bretons à bicyclette ..	20
Un « rendez-foux » de fin d'été	20
Sporting club	21
La Guernette : Skol Gouren	21
Antre 2 Rires	21
Tournicoti fête bientôt 10 ans !	22
Une fête de la musique réussie!	22

Associations intercommunales

C.R.I.C.	23
A.D.S.	23

Informations diverses

Le compost certifié « utilisable en agriculture biologique »	25
Passage à la TNT HD	25
Réagir en cas d'attaque terroriste	26
Permanences	27

Tous mes vœux de bonheur de paix et de santé pour cette année 2016.

Il y a un an, je terminais mon édito par cette terrible nouvelle : la France venait d'être profondément touchée par les attentats de Charlie-hebdo et de l'hyper-casher. Mais malheureusement l'horreur ne s'est pas arrêtée là, le 13 novembre dernier, des événements atroces multi-sites sont venus nous rappeler que le terrorisme peut frapper partout. Cette violence a été un choc et a suscité la compassion et le resserrement de tous les français autour des valeurs de notre République.

J'ai été fier et heureux de constater que, partout dans le monde, en France et aussi dans notre commune, les soutiens ont été nombreux. Nous vivons dans un pays où il fait bon vivre, aussi je tiens à vous encourager à être les garants de ces valeurs qui font notre République : Liberté, Égalité, Fraternité. Soyons bienveillants. Soyons tolérants. Soyons vigilants. Et je terminerais cette introduction par cette citation :

« Seul l'arbre qui a subi les assauts du vent est vraiment vigoureux, car c'est dans cette lutte que ses racines, mises à l'épreuve, se fortifient » Sénèque philosophe

Voici quelques projets programmés en 2016 :

Les travaux de réaménagement du bourg et des abords des écoles, dont l'ordre de service a été donné à l'entreprise LEMEE TP début décembre, devrait être terminés au cours du premier semestre de cette année. Pour un coût global de l'opération, avec les différents honoraires, de 485 110 € TTC, sur ce montant nous avons réussi à mobiliser 7 types de subventions pour un total de 225 700€. Vous trouverez à l'intérieur de ce bulletin un article vous détaillant l'opération.

Nous devrions aussi réaliser la 2ème et dernière phase des travaux de mise en accessibilité du cimetière, l'appel d'offre a été lancé et le conseil municipal devrait désigner l'entreprise attributaire du marché fin janvier.

D'autre part, nous allons continuer à travailler sur la nécessité de contenir au mieux nos charges de fonctionnement, tout en conservant une volonté d'investissement raisonné et adapté à ce nouveau contexte de baisse des dotations d'État et d'un nouveau pacte financier communautaire qui devrait aboutir en ce début d'année. C'est donc dans ce nouveau cadre que nous devrions pouvoir lancer la réflexion sur la restauration scolaire

Pour compléter nos actions sur la sécurité routière en campagne, nous avons mis en place un complément de signalisation avec des panneaux « PENSEZ A NOUS, ROULEZ TOUT DOUX » incitant à la prudence envers les enfants aux abords des abris bus, et une mise en cohérence des zones de limitation à 30 et à 50km/h. Cependant, tout ceci n'a de sens que si tous les usagers respectent ces signalétiques, il en va donc de la responsabilité de chacun.

L'Institution d'Aménagement de la Vilaine (IAV) a réalisé l'inventaire des cours d'eau sur notre commune. Le groupe de travail (élus, représentants agricoles et société civile) devra se prononcer sur ce dossier courant 2016, vous pourrez le consulter et en prendre connaissance en mairie. Un nouveau programme de plantation sera proposé dans le cadre de l'opération BREIZH BOCAGE.

En avril 2007, la commune installait une boulangerie neuve, montée de toute pièce par la municipalité. Durant ces 9 années, cette boulangerie voulue et attendue par la population, a participé à redynamiser notre bourg tout en apportant un service qui faisait défaut. Arrivés au terme de leur bail, Mr et Mme Delamare ont décidé de donner une nouvelle orientation à leur vie professionnelle, je leur dis bonne chance pour l'avenir. La reprise n'a pas été aisée, mais avec la volonté des élus qui m'ont suivi dans l'implication de la commune et un couple de repreneurs qui nous a convaincu de sa motivation, nous y sommes parvenus. Nous vous donnerons plus de détail sur le calendrier dans les prochaines feuilles mensuelles. Nous avons tous une part de responsabilité dans ce challenge, alors je ne peux que vous inviter à fréquenter ce commerce, et nos commerces et artisans de proximité de façon générale, qui font de notre commune au quotidien, un lieu vivant.

Mesdames, Messieurs, une nouvelle année s'ouvre devant nous, pour avancer ensemble, vivre ensemble et construire ensemble. Alors à tous, je vous souhaite une bonne et heureuse année 2016.

Jean-Pierre CORMIER
Maire



Accueil des nouveaux arrivants et vœux du maire

Vendredi 8 janvier salle Glenmor, a eu lieu la cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants. Le Maire, Jean-Pierre CORMIER, a introduit la rencontre par un discours de bienvenue et de présentation de la commune. Ensuite, ces nouveaux habitants ont pu faire la connaissance des membres du conseil municipal et des responsables associatifs qui ont présenté les activités de leur association. À l'issue de la cérémonie, le « guide pratique pour les nouveaux arrivants à Saint-Senoux » ainsi que divers documents leur ont été remis.

Suite à cette rencontre s'est déroulée la traditionnelle cérémonie des vœux ; Alain RIMASSON, 1er adjoint, a dressé le bilan des actions menées en 2015 : reconduction des nouveaux rythmes scolaires mis en place à la rentrée

2014/2015, restructuration de l'aire de jeux près de l'étang, mise en conformité électrique des bâtiments communaux, réorganisation de l'accueil de la mairie, octroi d'une subvention à la Compagnie du Rideau Attelé pour financer les entrées des enfants sous la yourte, proposition du spectacle « La casquette du dimanche », aide matérielle et technique des services municipaux pour l'organisation du festival « Les P'tits LézArts » et de la fête de la musique, création d'un collectif citoyen, questionnaire adressé aux personnes âgées pour connaître leurs attentes dans le cadre de l'Analyse des Besoins Sociaux... Puis il présente ses vœux au maire au nom de l'ensemble de l'équipe municipale.

Jean-Pierre CORMIER, maire, le remer-

cie et revient brièvement sur les événements tragiques que nous avons connus au moment où l'on rend hommage aux victimes des premiers attentats de janvier 2015 en rappelant le sens et la valeur de ces mots : liberté, égalité et fraternité.

Il explique ensuite, qu'en raison de l'augmentation de la population qui atteint 1 808 habitants au 1er janvier 2016 et qui crée par conséquent un flux de circulation plus important, le conseil municipal a souhaité revoir l'aménagement du bourg. Ces travaux, qui doivent commencer dès le 11 janvier, concernent les entrées nord et sud ainsi que le centre bourg afin de sécuriser sa traversée mais également les abords des écoles pour la sécurité des enfants et des piétons.



Noces d'Or

Le samedi 7 novembre dernier, Micheline et Michel Boisnard ont fêté 50 ans de vie commune, entourés de leurs enfants, petits-enfants et amis.

Micheline, née à Etampes, et Michel, né à Saint-Senoux, se sont mariés le 6 novembre 1965 à la mairie du 6ème arrondissement de Paris. Michel continuera son métier de charcutier jusqu'en 1970, avant de revenir dans sa commune natale. Puis, il travaillera 4 ans à l'usine Citroën avant d'être embauché comme cantonnier à Saint-Senoux jusqu'en 2007, année de son départ en retraite. Depuis, ils se sont installés à Bain de Bretagne où nous leur souhaitons de vivre heureux pendant encore de nombreuses années car... nous leur donnons déjà rendez-vous en 2025 pour leurs noces de diamant !



Tirage : 950 exemplaires

Directeur de la publication : Jean-Pierre Cormier

Rédacteurs du bulletin : Danièle Mérel, Alain Rimasson, Nadia Zaïd, Danielle Boudier, Hélène Guillard, Sandrine Mercel, Cécile Avril

Conception et réalisation : Pix'N'Graph - 35510 Cesson-Sévigné - Tél. 02 99 83 53 93

Les associations sont seules responsables de la publication de leurs articles

RÉSUMÉ DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2ème semestre 2015

L'intégralité des délibérations est consultable en mairie et sur le site Internet de la commune.

Sauf mention particulière, toutes les décisions ont été prises à l'unanimité des présents plus les pouvoirs des personnes absentes.

Toutes les séances se sont déroulées sous la présidence de M. Cormier, maire de Saint-Senoux.

Séance du 2 juillet 2015

Présents : Mmes BOUDIER, BUREL, DUBOURG, GUILLARD, MAHE, MEREL, ZAID
MM CORMIER, CAPITAINE, DUCHET, GUILLORET, LEPRINCE, RIMASSON,
Absents excusés : Patrice PROVOST (pouvoir à Jean-Pierre CORMIER jusqu'à la délibération 68-15), Cécile AVRIL (pouvoir à Nadia ZAID), Christophe DHALLUIN (pouvoir à Christine BUREL), François LISSILLOUR (pouvoir à Jean CAPITAINE), Sandrine MERCEL (pouvoir à Hélène GUILLARD), Vincent SEVELLEC (pouvoir à Cédric DUCHET).

RÉORGANISATION DE L'ACCUEIL DE LA MAIRIE : MARCHÉ DE TRAVAUX : AVENANTS

Suite à la première réunion de travaux, des adaptations sont à prévoir, concernant le lot menuiserie cela entraîne une plus-value de 518€ HT et pour le lot carrelage des travaux non prévus au marché initial pour un montant de 300€ HT.

Après délibération, le conseil municipal autorise le Maire à signer ces 2 avenants.

DIVERSES MESURES CONCERNANT LE PERSONNEL COMMUNAL

Vu les besoins en personnel pour les temps scolaires et périscolaires, le Maire propose au conseil municipal, plusieurs modifications de contrat : remplacements, transformations de CDD en CDI, créations ou renouvellements d'emplois non permanents. Après délibération (18 voix pour et 1 abstention), le conseil municipal accepte les diverses propositions, sauf une, acceptée à l'unanimité.

AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG, ABORDS DES ÉCOLES ET SÉCURISATION DES LIAISONS PIÉTONNES : AUTORISATION SIGNATURE DES MARCHÉS

Un marché a été lancé pour les travaux du bourg. 17 offres ont été déposées pour les 3 lots.

Suite à la proposition du maître d'œuvre, l'Atelier du Marais, et après étude des offres, la commission travaux réunie le 29 juin 2015 propose de retenir :

Lot 1 : terrassement, voirie, assainissement EP : l'entreprise LEMEE TP pour un montant total de 311 437.50€ HT

Lot 2 : maçonnerie : l'entreprise IDVERDE pour un montant total de 9 261.93€ HT

Lot 3 : espaces verts : l'entreprise ALTHEA NOVA pour un montant total de 61 318.26€ HT

Après délibération, le conseil municipal accepte la proposition de la commission et autorise le Maire à signer les marchés proposés et toutes les pièces y afférentes. Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal 2015.

AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG, ABORDS DES ÉCOLES ET SÉCURISATION DES LIAISONS PIÉTONNES : SOLlicitATION DE LA RÉSERVE PARLEMENTAIRE

Après délibération, le conseil municipal autorise le Maire à solliciter l'enveloppe parlementaire sénatoriale de 15 000€ pour un montant global de travaux s'élevant à 382 017.69€ HT.

INTERCOMMUNALITÉ : SOLlicitATION POUR LE FONDS DE CONCOURS D'ÉQUILIBRE DE VALLONS HAUTE BRETAGNE COMMUNAUTÉ

Des fonds de concours de 97 150€ sont accordés à la commune de Saint-Senoux si la commune justifie d'au moins 194 300€ de dépenses d'investissement et de fonctionnement (hors dépenses de personnel).

Le plafond étant atteint et après délibération, le conseil municipal accepte le fonds de concours d'équilibre pour un montant de 97 150€ et autorise le Maire à solliciter cette somme auprès de Vallons Haute Bretagne Communauté.

TARIFICATION DES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES :

Après délibération le conseil municipal décide de reconduire le montant de la participation demandée aux familles soit 20€ par enfant pour l'organisation des TAP pour l'année scolaire 2015-2016.

PRISE EN CHARGE DU TRANSPORT LE MERCREDI MIDI

Pour les enfants se rendant à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement le mercredi après-midi directement après l'école, un service de transport a été mis en place par la commune pour les emmener des écoles vers l'ALSH de Bourg-des-Comptes. Deux devis ont été demandés :

- Les transports ORAIN propose un car 59 places pour 100€ TTC l'aller Saint-Senoux - Bourg-des-Comptes

- Les transports LEVACHER propose un mini-bus 22 places pour 45€ TTC l'aller Saint-Senoux - Bourg-des-Comptes

Compte tenu de l'effectif moyen des enfants ayant utilisé ce transport sur l'année

scolaire 2014-2015, il est proposé d'accepter le devis des transports LEVACHER.

Après délibération, le conseil municipal accepte la proposition.

TRANSPORT PISCINE ANNÉE SCOLAIRE 2015/2016

Le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer le devis pour le transport des enfants des écoles de la commune pour les séances piscine de l'année scolaire 2015/2016. La consultation se fera courant juillet après connaissance des effectifs et des créneaux.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer le devis pour le transport piscine pour l'année scolaire 2015-2016.

TERRAIN DE SPORT : INSTALLATION DE FILETS PARE BALLONS

Suite à l'élagage des conifères à proximité du terrain de football, il est nécessaire de faire installer des pare-ballons derrière un des buts. Les offres sont les suivantes pour un filet de 4*34 avec des poteaux de 6 mètres.

Fournisseurs	Montant HT	Montant TTC
Atlantique Accès (Saint Père en Retz)	2 138.00	2 565.60
SPS Filets (Mondeville)	1 390.03	1 668.04
SDU (Locminé)	1 780.00	2 136.00
DISTRICLOTURES (Cesson-Sévigné)	1 870.57	2 237.20

Après délibération (12 voix pour, 5 voix contre, 2 abstentions), le conseil municipal décide de retenir la proposition de SDU pour un montant de 1 780€ HT.

VALIDATION DU COMPTE MÉMOIRE 2014 DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Maire présente au conseil municipal le compte mémoire 2014 du service assainissement collectif produit par la SAUR. Le solde revenant à la collectivité avant déduction des acomptes est de 36 328.02€.

Au 31 décembre 2014, 198 foyers étaient reliés à l'assainissement collectif. 14 914 m² ont été facturés.

La prestation de service assainissement à verser à ce délégataire est de 1 575.86€ TTC.

Le Maire demande au conseil municipal de valider le compte mémoire 2014 du service assainissement dressé par la SAUR.

Après délibération, le conseil municipal valide le compte mémoire 2014.

Séance du 2 juillet 2015 (suite)

SALLE GLENMOR : MODIFICATION RÈGLEMENT ET TARIFS

Plusieurs modifications sont à apporter au règlement de la salle Glenmor pour prendre en compte les nouvelles exigences de la commission départementale de sécurité et pour l'utilisation de la sono et micros.

Après délibération, le conseil municipal approuve la modification du règlement de la salle Glenmor et le tarif de la location sono.

TARIFICATION DE LA GARDERIE MUNICIPALE AU-DELÀ DE L'HEURE DE FERMETURE

La garderie municipale ferme à 19H. Les agents assurant la fermeture sont de plus en plus amenés à devoir rester au-delà de cette heure suite à des retards de parents.

Il est donc proposé de mettre en place des pénalités de retard pour tout dépassement abusif non justifié.

Après délibération le conseil municipal décide que tout dépassement abusif non justifié fera l'objet d'une pénalité de 25€. Logiciel informatique de la mairie :

Le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services de la mairie arrive à échéance.

Après délibération le conseil municipal autorise le Maire à signer un nouveau contrat à effet du 15 août 2015 pour 3 ans.

Séance du 31 août

Présents : Mmes BOUDIER, DUBOURG, GUILLARD, MEREL, ZAID
MM CORMIER, CAPITAINE, GUILLORET, LEPRINCE, LISSILLOUR, PROVOST, SEVELLEC
Absents excusés : Cécile AVRIL, Christine BUREL, Christophe DHALLUIN, Cédric DUCHET (pouvoir à Vincent SEVELLEC), Roseline MAHÉ (pouvoir à Hélène GUILLARD), Sandrine MERCEL (pouvoir à Géraldine DUBOURG), Alain RIMASSON (pouvoir à Jean-Pierre CORMIER)

CONVENTION CADRE DU SERVICE APPLICATION DROITS DES SOLS (ADS) : DEMANDE DE DÉCHARGE

Suite au transfert de l'instruction des droits des sols au Pays des Vallons de Vilaine, le Maire demande que le service instructeur du Pays des Vallons de Vilaine instruisse le volet fiscal des demandes d'urbanisme.

Après délibération, le conseil municipal accepte la demande de monsieur le Maire.

DÉLIBÉRATION DE PRINCIPE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles, après délibération, le conseil municipal autorise le Maire à recruter des agents contractuels pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

SERVICE PÉRISCOLAIRE : ADOPTION DES RÈGLEMENTS INTÉRIEURS

Après présentation du règlement intérieur du restaurant scolaire et celui de la garderie des écoles, le conseil municipal approuve ces deux documents.

DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

Une déclaration d'intention d'aliéner a été reçue pour un bien situé 3 Le Pâtis Noël. Le conseil municipal accepte de renoncer au droit de préemption urbain sur ce bien.

RÉAMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG : DIAGNOSTIC AMIANTE

Dans un souci de protection des habitants et des personnes travaillant sur les chantiers les textes réglementaires imposent, avant tout commencement de travaux de réaménagement de voirie, d'effectuer un diagnostic amiante sur les revêtements déjà en place.

La société CHB-YADIS basée à La Richardais propose un devis pour un montant de 2 160€ HT sur la base de 19 prélèvements et analyse. La facturation se fera au nombre réel de prélèvements.

Après délibération, le conseil municipal autorise le Maire à signer ce devis.

RÉAMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG : OCTROI DOTATION RELATIVE AUX RECETTES DES AMENDES DE POLICE

La Commission permanente du Conseil départemental a arrêté la liste des communes bénéficiaires des recettes des amendes de police, ainsi que leur montant. La commune de Saint-Senoux a été retenue pour la réalisation des travaux suivants : Aménagement de sécurité sur voirie RD 84 : 5 350€ attribués.

Aménagements piétonniers protégés, rue des bateliers et pôle enfance : 5 350€ attribués.

Après délibération, le conseil municipal fait état de l'acceptation de la somme proposée ainsi que l'engagement de faire exécuter les travaux prévus dans les plus brefs délais.

COMITÉ DES RELATIONS INTERNATIONALES DU CANTON DE GUICHEN : DEMANDE DE SUBVENTION

Vu la nouvelle configuration de la communauté de communes, le comité des relations internationales du canton de Guichen (CRIC) n'est plus éligible à une subvention communautaire.

Pour l'année 2015, VHBC a donc décidé de transférer la responsabilité de la prise en compte de cette subvention aux communes et à ce titre de les compenser.

Après délibération, le conseil municipal décide de verser une subvention de 218.04€ au CRIC, égale à la compensation VHBC.

DÉNOMINATION LIEU-DIT « LA MARE AUX MORTIERS »

Dans le cadre de la numérotation des habitations et pour une meilleure identification, il est proposé d'adopter le nom suivant : La Mare aux Mortiers pour les habitations situées le long de la Vilaine entre Saint-Senoux et Saint-Malo-de-Phily.

Après délibération, le conseil municipal accepte la proposition.

INVENTAIRE DES COURS D'EAU SUR LE BASSIN VERSANT DU CANUT NORD : CONSTITUTION GROUPE DE TRAVAIL

L'Institution d'Aménagement de la Vilaine (IAV) a débuté la réalisation d'un inventaire des cours d'eau sur l'ensemble du bassin de la Vilaine et sollicite la commune pour constituer un groupe de travail chargé de suivre l'inventaire.

Composition du groupe de travail :
- Représentant du conseil municipal : Jean-Pierre CORMIER, Géraldine DUBOURG,
- Représentants des agriculteurs : Marie-Annick GESNYS, Philippe LEPRINCE,
- Représentants société civile : Jean GRASLAND, Julien LANDAIS.

MOTION DE SOUTIEN À L'ACTION DE L'AMF

Motion pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État

Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'État sont appelés à diminuer de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017.

Le bureau de l'AMF (Associations des Maires de France et de présidents d'intercommunalités) a souhaité poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises.

La commune de Saint-Senoux soutient la demande de l'AMF et demande à ce que soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

Séance du 28 septembre 2015

Présents : Mmes AVRIL, BUREL, BOUDIER, DUBOURG, GUILLARD, MAHÉ, ZAID
MM CORMIER, CAPITAINE, DUCHET, GUILLORET, LEPRINCE, PROVOST, RIMASSON, SEVELLEC
Absents excusés : Christophe DHALLUIN, François LISSILLOUR, Sandrine MERCEL, Danièle MEREL (pouvoir à Alain RIMASSON)

BOULANGERIE : REPRISE DU BAIL COMMERCIAL

Les actuels propriétaires du fonds commercial de la boulangerie ont fait part de leur décision de ne pas reconduire le bail commercial à compter du 5 avril 2016.



Monsieur le maire a rencontré d'éventuels repreneurs ainsi que le minotier. La motivation est réelle mais il faut un appui de la mairie auprès de la banque. Après délibération, le conseil municipal accepte :

- de cautionner à hauteur de 50% du prêt de 60 000€ sollicité pour la reprise du fonds commercial
 - de revoir les loyers du commerce et du logement :
 - loyer habitation : 100€/mois
 - loyer commercial : 50 € HT/mois (Pour une durée maximale de 1 an)
- Il autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à ces opérations.

ENFANCE JEUNESSE : CONVENTION BOURG-DES-COMPTES ET SAINT-SENOUX : AUTORISATION SIGNATURE

Vu l'augmentation du nombre d'enfants fréquentant le centre de loisirs de Bourg-des-Comptes, il y a lieu de revoir la participation de la commune de Saint-Senoux. Pour être conforme à la fréquentation de l'ALSH de Bourg-des-Comptes par les enfants de Saint-Senoux, à partir de 2015, la participation communale passera de 12 à 26,80 % du coût net de la prestation Léo Lagrange. Après délibération, le conseil municipal autorise le Maire à signer l'avenant.

ESPACE JEUNE : AUGMENTATION DES OUVERTURES

Afin de répondre à la demande, le nombre de vendredis d'ouverture de l'Espace Jeune passe de 10 à 25 par année civile. La prestation supplémentaire est calculée comme suit :

- 355 € pour l'année 2015 (période de septembre à décembre 2015, soit 5 vendredis),
- 1 105 € pour l'année 2016
- 1 125 € pour l'année 2017
- 1 150 € pour l'année 2018
- 226 € pour l'année 2019 (de janvier à mars, soit 3 vendredis)

Après délibération, le conseil municipal autorise le Maire à signer cette prestation supplémentaire.

CONTRAT DE TERRITOIRE LECTURE PUBLIQUE : DEMANDE DE SUBVENTION 2015

Par délibération du 08 juillet 2015, le conseil communautaire a décidé d'attribuer la somme de 12 000€ pour aider à l'acquisition d'ouvrages des bibliothèques municipales. Cette somme est répartie au prorata de la population de chaque commune.

Après délibération, le conseil municipal autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du département pour un montant de 533.34€.

ADHESION AUX CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Par délibération du 26 janvier 2015, le conseil municipal a mandaté le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale

PERSONNEL COMMUNAL : CADEAUX POUR ÉVÈNEMENTS FAMILIAUX, COLIS DE FIN D'ANNÉE

Afin de définir un cadre précis d'attribution de cadeaux au personnel communal ainsi qu'aux acteurs clés de la commune, le Maire souhaite valider les propositions suivantes, en fonction du temps de travail :

Temps de travail	Valeur attribuée
29H à 35H	50 € (+ chocolats)
10H à 28H	30 € (+chocolats)
Moins de 10H ou moins de 6 mois d'ancienneté	20 € (+chocolats)
Cadeaux de naissance à compter d'un an d'ancienneté	150 €
Cadeaux pour mariage	150 €
Cadeaux pour départ en retraite (ancienneté comprise entre 5 et 20 ans d'activité)	150 €
Cadeaux pour départ en retraite (ancienneté à partir de 20 ans d'activité)	250 €

Après délibération, le conseil municipal (avec une abstention et 15 voix pour) approuve la proposition pour les cadeaux de fin d'année (avec deux abstentions et 14 voix pour) approuve la proposition pour les cadeaux suite à des événements familiaux.

Il a été précisé qu'un dispositif différent de celui des chèques cadeaux classiques multi-enseignes pourrait être étudié pour l'année prochaine pour les cadeaux de fin d'année afin notamment de favoriser les petites enseignes locales, proposition qui sera soumise au personnel communal.

d'Ille-et-Vilaine pour négocier un contrat d'assurance des risques statutaires.

Les propositions (durée des contrats, contenu des contrats CNRAEL et IRCANTEC) sont acceptés par le conseil municipal après délibération. Le Maire est autorisé à signer ces contrats.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE 2014 : PRÉSENTATION

En tant que commune membre du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable Les Bruyères deux documents doivent être présentés au conseil municipal :

- le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable (caractérisation technique, tarification et recettes, indicateurs de performance, financement des investissements, actions de solidarité et de coopération décentralisée)
- la note d'information de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (note sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention)

Le conseil municipal prend note de ces deux documents.

DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

La commune a reçu une déclaration d'intention d'aliéner pour un bien situé 8 rue l'Orée du Bois.

Après délibération, le conseil municipal renonce à exercer son droit de préemption urbain sur ce bien.

Séance du 26 octobre 2015

Présents : Mmes AVRIL, BUREL, BOUDIER, DUBOURG, GUILLARD, MAHÉ, MEREL, ZAID
MM CORMIER, CAPITAINE, DUCHET, LEPRINCE, LISSILLOUR, PROVOST, RIMASSON, SEVELLEC
Absents excusés : Christophe DHALLUIN, Sandrine MERCEL, David GUILLORET (pouvoir à Philippe LEPRINCE)

AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG, ABORDS DES ÉCOLES ET SÉCURISATION DES LIAISONS PIÉTONNES : CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT

Une convention doit être établie entre la commune et le Département pour définir les conditions techniques, administratives et financières dans lesquelles les aménagements sur la voie départementale seront réalisés et gérés.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal autorise la signature de cette convention

TRAVAUX DU CIMETIÈRE : LANCEMENT DE LA CONSULTATION

Dans la continuité de l'aménagement du cimetière et de la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite, la commission travaux et voirie a identifié les travaux à prévoir.

Leur estimation serait d'environ 30 000.00€/35 000.00€ TTC.

Après délibération, le conseil municipal donne un accord de principe pour le lancement de la consultation des entreprises pour cette opération.

PANNEAUX DE SIGNALISATION DE VITESSE AUTORISÉE

Une étude sur l'ensemble de la commune a été effectuée par la commis-

sion travaux et voirie sur les besoins et demandes de panneaux de signalisation routière concernant notamment la limitation de vitesse dans les villages.

Après délibération, le conseil municipal donne un accord de principe pour consulter des fournisseurs.

LOGEMENTS LOCATIFS « DOMAINE DES CERCLIERS » : PROJET DE CONSTRUCTION

Lors du conseil municipal du 2 juillet 2015, M. le Maire avait présenté un avant-projet proposé par CONCEPT ELIAN et NEOTOA pour la construction de 3 logements locatifs, sur une parcelle du Domaine des Cercliers, affecté à du logement social dans le cadre du permis de lotir.

Après concertation, le permis de construire déposé par CONCEPT ELIAN en VEFA pour NEOTOA porte sur la réalisation de deux maisons T4 et une maison plain pied T3. Suite à la présentation de ce projet, le conseil municipal autorise le Maire à signer le permis de construire.

Si ce projet abouti, le Maire représenterait au conseil municipal la demande faite par NEOTOA pour la mise en vente au profit des locataires actuels qui le souhaitent d'une partie des logements locatifs situés au Domaine du Fruit.

REMPLACEMENT DES AGENTS COMMUNAUX SUR LE TEMPS SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE

La proposition suivante est faite au conseil municipal relative au remplacement du personnel communal affecté au fonctionnement de l'école publique « Les Korrigans ».

Pour le remplacement d'ATSEM, le service des missions temporaires du CDG 35

est sollicité. Celui-ci ne peut pas toujours proposer immédiatement un agent. Un délai de carence de quelques jours est donc à prévoir.

Pour le temps périscolaire (garderie, temps du midi, TAP, entretien des locaux scolaires), la commune fait soit appel à l'association ACTION de Guichen ou soit certains des agents communaux voient leur emploi du temps modifié afin de pallier aux absences.

Afin de permettre à l'encadrement d'apporter des réponses uniformes à ces demandes, il est proposé de valider les propositions ci-dessous :

- nombre de jours de carence pour un remplacement d'ATSEM, 3 jours.
- pour le temps périscolaire (garderie, temps du midi, TAP), remplacement en fonction des besoins pour assurer le service.
- pour l'entretien des locaux de l'école publique, la responsable périscolaire effectuera un planning allégé, les points prioritaires en matière d'hygiène (sanitaires ...) seront effectués comme habituellement, le temps de nettoyage et les tâches affectées aux autres locaux seront revus selon l'importance.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal valide ces propositions pour le remplacement des agents communaux sur le temps scolaire et périscolaire.

COMMISSION LOCALE DES CHARGES TRANSFÉRÉES

À la création de VHBC, le caractère communautaire de l'ensemble des associations n'a pas été confirmé.

Néanmoins, à titre conservatoire, VHBC a continué à verser les subventions à toutes les associations pour l'année 2014.

Il convient pour l'année 2015 de transférer la responsabilité de la prise en compte de ces subventions aux communes et à ce titre de compenser les communes.

La commission locale des charges transférées (CLECT) de VHBC a établi son rapport à valider par les communes.

Après délibération, le conseil municipal valide le rapport de la commission locale des charges transférées

SDE 35 : RAPPORT D'ACTIVITÉ 2014

Conformément aux textes en vigueur, le conseil municipal prend note du rapport d'activité 2014 établi par le SDE 35.



Séance du 30 novembre 2015

Présents : Mmes BUREL, BOUDIER, DUBOURG, GUILLARD, MEREL, ZAID

MM CORMIER, CAPITAINE, GUILLORET, LEPRINCE, PROVOST, RIMASSON, SEVELLEC
Absents excusés : Cécile AVRIL, Cédric DUCHET (pouvoir à Vincent SEVELLEC), François LISSILLOUR (pouvoir à Jean-Pierre CORMIER), Roselyne MAHÉ (pouvoir à Hélène GUILLARD), Sandrine MERCEL, Cécile AVRIL

BOULANGERIE : REPRISE DU FONDS DE COMMERCE :

La Banque Populaire de l'Ouest (BPO), après une nouvelle étude du dossier, a accepté de financer l'opération pour un montant de 62 000 €.

Sur ces bases, la commune accepte de se porter caution de M. et Mme BOCHÉ pour un montant d'environ 31 000 € pour une durée de 5 et 7 ans.

Après délibération, le conseil municipal :

- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à la caution bancaire à hauteur de 50% soit environ pour un montant de 31 000.00 € en faveur de la Banque Populaire de l'Ouest pour une durée de 5 et 7 ans.
- autorise le Maire à signer le bail commercial. Les frais notariés seront partagés entre les deux parties.

PERSONNEL COMMUNAL : SERVICE PÉRISCOLAIRE : CRÉATION EMPLOI NON PERMANENT

Pour différentes raisons (respect du taux d'encadrement des enfants, gestion du restaurant scolaire, gestion de la location de la salle Glenmor), il est nécessaire de créer un emploi non permanent au sein du service périscolaire et entretien des bâtiments pour une durée de 6 mois (du 1er janvier 2016 au 10 juillet 2016).

La rémunération sera déterminée au grade d'adjoint technique 2ème classe, échelon 1, indice brut 340 pour un temps non complet de 20 heures hebdomadaires.

Après délibération, le conseil municipal décide de créer cet emploi.

BUDGET COMMUNAL 2015 : OPÉRATION DE FIN D'ANNÉE : VIREMENT DE CRÉDIT

Afin de clôturer les opérations budgétaires 2015, des virements de crédits en dépenses sont à établir pour la section de fonctionnement :

Fonctionnement : Dépenses :

022-Dépenses imprévues : - 21 000.00 €

Chapitre 11 : charges à caractère général : article 61523 : voies et réseaux :- 10 000.00 €

Chapitre 12 : charges de personnel et frais assimilés :

Article 6411 : personnel titulaire : + 5 500.00 €

Article 6413 : personnel non titulaire : + 12 500.00 €

Article 6451 : cotisation à l'URSSAF : + 2 000.00 €

Article 6454 : cotisations aux ASSÉDIC : +2 000.00 €

Article 6455 : cotisations pour assurance du personnel : +4 500.00 €

Article 6488 : autres charges : + 4 500.00 €

Chapitre 11 : charges à caractère général : article 6156 : maintenance :- 6 000.00 €

Article 61523 : voies et réseaux : - 2 400 €

Article 6247 : transports collectifs : - 5 100 €

Chapitre 65 : autres charges de gestion courante : article 657341 : communes membres du GFP : + 13 500.00 €

Le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à effectuer ces virements de crédits.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à effectuer ces virements de crédits pour la section de fonctionnement pour le budget communal 2015.

TARIFS COMMUNAUX 2016 :

Sur proposition de la commission Finances, le conseil municipal accepte les nouveaux tarifs communaux pour l'année 2016. Ils restent, pour la majorité, inchangés par rapport à 2015. Les nouveaux tarifs :

	TARIFS COMMUNAUX	2016 (en €)
Acompte	Location à la journée	80.00
	Location à la soirée ou à la matinée	45.00
Caution	Location salle	320.00
	location sono	165.00
Location sono (micro et possibilité de brancher un ordinateur, un lecteur...)	particuliers	65.00
	associations (essai avant et après utilisation). En cas de dégradation remise en état à la charge de l'association	gratuit
Particuliers hors commune	Location salle journée	350.00
	Location cuisine	200.00
Particuliers senonnais	Vin d'honneur (cas exceptionnel)	55.00
	Location salle journée	170.00
	Location cuisine	130.00
Vaisselles	De 1 à 50 couverts	40.00
	De 51 à 100 couverts	80.00
	Plus de 100 couverts	100.00
Associations	3 week-end par an	gratuit
	Réveillons du 31/12	250.00
	Location cuisine	45.00
Ménage	formule 1 : ménage à la charge complète de la commune	forfait 100 €
	formule 2 : suivant état des lieux si ménage considéré comme non correctement effectué par le locataire, si obligation pour la commune de refaire de l'entretien	30 € l'heure refacturée

Four à pain	Location four pour les associations et particuliers	30
	Nettoyage et évacuation des cendres	30
	Caution pour les particuliers	200

Ancienne mairie	Salle	1/2 journée	16.00
	rez-de-chaussée bas	1 journée	22.00
	Grande salle	1/2 journée	27.00
	1er étage	1 journée	32.00

Amende pour chiens ou chats errants	80.00
-------------------------------------	-------

Redevance occupation du domaine public	250.00
--	--------

Participation raccordement égout: construction nouvelle	3270.00
---	---------

Assainissement collectif	Forfait abonnement	55.00
	Prix du m ³	1.52

Séance du 30 novembre 2015 (suite)

INDEMNITÉ TRÉSORIER

Après délibération, avec deux voix contre et une abstention, le conseil municipal décide :

- de demander le concours du Receveur Percepteur pour assurer des prestations de conseil
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 50% par an
- que cette indemnité sera calculée et sera attribuée à RAMOND Gilles, Receveur Percepteur.

RESTAURANT SCOLAIRE : CONTRAT DE SANITATION

Le contrat de sanitation a pour objet de garantir la mise en œuvre des moyens nécessaires à la détection, la destruction et la prévention des parasites (blattes, souris, mulots, surmulots...). Il est obligatoire pour les cuisines collectives.

Le contrat actuel arrivant à son terme, une nouvelle consultation a donc été effectuée pour le restaurant scolaire.

Deux devis ont été demandés.

ISS Hygiène et Prévention de Vern-sur-Seiche	Contrat de 3 ans à compter de la signature -3 interventions annuelles Montant annuel : 711.62 € TTC
Hynera environnement de Noyal-sur-Vilaine	Contrat de 3 ans à compter de la signature - 3 interventions annuelles Montant annuel : 276 € TTC

Après délibération, le conseil municipal autorise le Maire à signer le contrat de sanitation avec Hynera Environnement pour une durée de 3 ans d'un montant annuel de 276.00 € TTC.

ESPACE GLENMOR : CONTRAT DE MISE EN PROPRIÉTÉ DES INSTALLATIONS D'ÉVACUATION DES BUÉES GRASSES DE CUISINE

Le contrat de mise en propriété des installations d'évacuation des buées grasses de cuisine de l'espace Glenmor est à renouveler.

Une consultation a donc été effectuée.

ISS Hygiène et Prévention de Vern-sur-Seiche	Pas de réponse
IGIENAIR de La Chapelle-sur-Erdre	Contrat de 3 ans à compter de la signature -1 passage par an Montant annuel : 399.00 € HT (478.80 € TTC)
AERO CLEAN de Saint-Malo	517.00 € HT (620.40 € TTC)

Séance du 21 décembre 2015

Présents : Mmes AVRIL, BOUDIER, DUBOURG, GUILLARD, MAHÉ, MEREL, ZAID
MM CORMIER, DUCHET, GUILLORET, LEPRINCE, LISSILLOUR, RIMASSON, SEVELLEC
Absents excusés : Christine BUREL, Jean CAPITAINE (pouvoir à Jean-Pierre CORMIER), Sandrine MERCEL, Patrice PROVOST (pouvoir à Alain RIMASSON)

COMMISSION LOCALE DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) : RAPPORT N°2

Après présentation et délibération, le conseil municipal valide le rapport n°2



Après délibération, le conseil municipal autorise le Maire à signer le contrat avec la société IGIENAIR pour un montant de 399.00 € HT (478.80 € TTC).

INTERCOMMUNALITÉ : SCHEMA DE MUTUALISATION DES SERVICES

Le Maire soumet au conseil municipal un projet de schéma de mutualisation des services de Vallons de Haute Bretagne Communauté.

Après délibération, avec une abstention, le conseil municipal valide la proposition.

ENQUÊTE PUBLIQUE : INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Une enquête publique est ouverte du 16 novembre 2015 au 18 décembre 2015 sur la demande présentée par Monsieur le Directeur du Centre Opérationnel DALKIA Bretagne/Loire Atlantique, en vue d'obtenir l'autorisation d'extension de l'activité d'épandage des cendres sous foyer pour l'installation Chauffage/Production électrique située sur le territoire de la commune de RENNES.

Après délibération, avec cinq abstentions et une voix contre, le conseil municipal donne un avis favorable.

NB : pour compléter l'information, suite à un entretien téléphonique avec le commissaire enquêteur, la composition du produit est indiquée dans le dossier numérique. Une analyse systématique des cendres est faite avant tout épandage.

DIVERS

- Démission de Christophe DHALLUIN : lecture de son courrier
- Prise en compte de la demande de Mme BOUDIER de se retirer de la commission communication et la commission culture et d'intégrer la commission sécurité et la commission enfance jeunesse.

de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), concernant les modalités de transfert de la piscine de GUIPRY-MESSAC vers Vallons Haute Bretagne Communauté.

PERSONNEL COMMUNAL : RENOUVELLEMENT EMPLOI NON PERMANENT

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de renouveler un emploi non permanent pour une durée de 6 mois à compter du 1er février 2016 pour le service administratif. La rémunération sera déterminée au grade d'adjoint administratif 2ème classe, échelon 1, indice brut 340 pour un temps non complet de 20 heures.

DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal renonce au droit de préemption urbain sur le bien situé 9 rue de la châtaigneraie, parcelle WB n°81 (623m²).

Travaux d'aménagement du centre bourg, sécurisation des liaisons piétonnes et abords des écoles

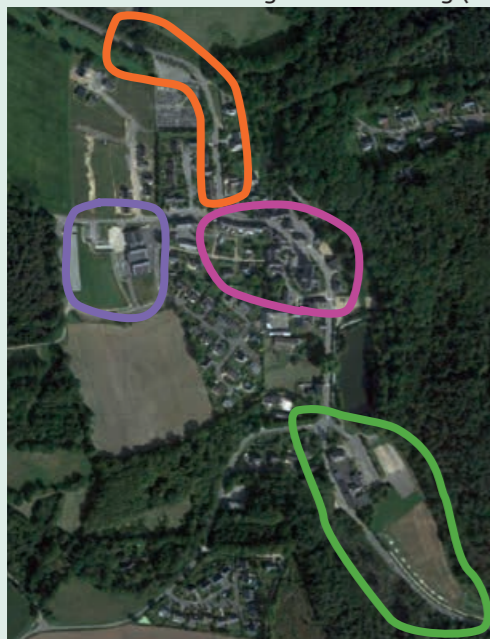
Contexte et objectifs

L'augmentation de la population sur la commune de Saint-Senoux créé un flux de circulation plus important. Le conseil municipal a souhaité revoir l'aménagement du bourg (entrées Nord et Sud, abords des écoles) afin de sécuriser sa traversée, notamment pour les piétons, les déplacements des enfants scolarisés sur la commune et sur les liaisons écoles - restaurant scolaire, bibliothèque...

À cet effet, des cheminements sécurisés en site propre (détachés de la chaussée) et des trottoirs accessibles aux personnes à mobilité réduite, faciliteront les déplacements piétonniers du nord au sud de la commune ainsi qu'avec les lotissements.

Ces travaux ont été présentés lors de la réunion de concertation avec des personnes référentes de la commune de Saint-Senoux (commerçants, représentants d'associations et des écoles, habitants du bourg), ainsi que lors de la réunion publique du 26 février 2015.

Les principaux travaux consistent en :



ENTRÉE NORD (EN PROVENANCE DE GUICHEN)

- 1 Mise en place d'une signalisation visuelle en amont du cimetière par la réalisation d'espaces plantés sur les bas-côtés indiquant l'arrivée dans la commune créant ainsi une zone d'approche à 70 km/h en amont de l'entrée d'agglomération puis 50 km/h au droit du passage du panneau d'entrée dans la commune.
- 2 Réalisation d'un plateau à 30 km/h (rehaussement de la chaussée) permettant de réduire la vitesse des véhicules.
- 3 Aménagement du parking du cimetière avec accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.
- 4 Aménagement d'un cheminement sécurisé en site propre pour les piétons avec un espace de « convivialité » équipé d'un banc.
- 5 Mise en place d'une « Ecluse » (rétrécissement de la voie) avant le carrefour avec la rue des Cercliers en vue de réduire la vitesse des véhicules. À partir de cette écluse, nous entrons dans une zone 30 km/h.



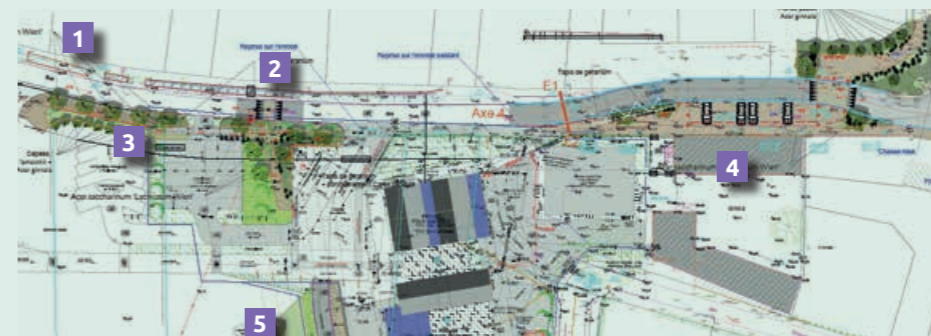
ENTRÉE SUD (en provenance de Pléchatel / St Malo-de-Phily)

- 1 Mise en place d'une signalisation visuelle en amont du carrefour de la salle GLENMOR, créant ainsi comme pour l'entrée Nord, une zone d'approche à 70 km/h en amont de l'entrée d'agglomération, avec des espaces plantés sur les bas-côtés indiquant l'arrivée dans la commune ou la vitesse sera limitée à 50 km/h.
- 2 Réalisation d'un plateau à 30 km/h (rehaussement de la chaussée) et aménagement de la sortie de la salle GLENMOR, et du carrefour, en vue de réduire la vitesse des véhicules.
- 3 Aménagement d'un cheminement sécurisé pour les piétons qui passera de l'autre côté de l'espace GLENMOR pour rejoindre le chemin long de l'étang. Un espace de « convivialité » équipé d'un banc est prévu à proximité de l'étang. Les trottoirs le long de la départementale, face à l'étang, seront supprimés et enherbés. Le nouveau cheminement pour rejoindre le bourg sera le chemin existant le long de l'étang.
- 4 Mise en place d'une « Ecluse » (rétrécissement de la voie) avant le carrefour et l'arrivée sur le bourg, en vue de réduire la vitesse des véhicules. A partir de cette écluse, nous entrons dans une zone 30 km/h.



PÔLE ENFANCE

- 1 Mise en place d'une signalisation visuelle en amont du parking du pôle enfance en arrivant de Bréhac. Limitation de la vitesse à 50 km/h.
- 2 Réalisation d'un plateau à 30km/h permettant de réduire la vitesse avant le pôle enfance.
- 3 Élargissement du cheminement d'accès entre le parking haut et le pôle enfance. Ce cheminement sera sécurisé, protégé de la route par des plantations.
- 4 Création de places de parkings « dépose-minute » à proximité du Groupe scolaire « Les Korrigans » permettant aux parents des enfants de l'école primaire de déposer leurs enfants en toute sécurité.
- 5 Création d'une voie de desserte pour les cars, permettant la montée et la descente en toute sécurité des enfants à proximité de l'école.



CENTRE BOURG

- 1 Élargissement des trottoirs facilitant le passage des poussettes et la circulation piétonne.
- 2 Réalisation d'un cheminement piéton sécurisé autour de l'église.
- 3 Réaménagement de la place de l'église avec notamment la création de places de parking de courte durée et réalisation d'un escalier pour l'accès aux commerces.
- 4 Mise en valeur du côté de l'église (face Est) qui est actuellement peu ou pas utilisé.
- 5 Aménagement des deux arrêts de cars permettant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.
- 6 L'ensemble du bourg entre les portes Nord et Sud sera en zone 30 km/h.



L'ordre de service a été donné 1ère quinzaine de décembre à l'entreprise LEMÉE TP qui effectuera les travaux de voirie et réseaux. Ceux-ci devraient durer environ 6 mois.

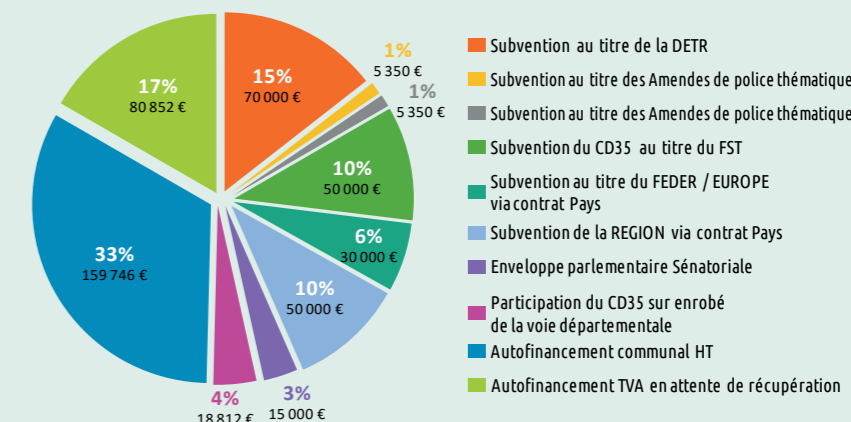
Ces travaux commenceront par le Pôle enfance, pour continuer vers le centre bourg. Les entrées Nord et Sud seront réalisées dans un 2ème temps.

Lors des travaux autour du Pôle enfance, un sens unique sera mis en place et la circulation se fera du Bourg vers La Sourçais.

Durant la période des travaux, toutes les mesures de sécurité seront prises afin de faciliter la circulation pour tous. Cependant nous vous recommandons la plus grande prudence lors de vos déplacements dans le bourg.

Plan de financement travaux aménagement bourg et abords écoles

HONORAIRES	TOTAL HT	TVA 20%	TTC
Maîtrise d'œuvre Atelier du Marais	18 993 €	3 798 €	22 791 €
Coordination Assistance...	1 087 €	217 €	1 305 €
Recherche Amiante sur voirie	2 160 €	432 €	2 592 €
Sous-total honoraires	22 240 €	4 448 €	26 688 €
TRAVAUX	TOTAL HT	TVA 20%	TTC
Marché LEMEE TP	311 437 €	62 287 €	373 725 €
Marché ID VERDE	9 261 €	1 852 €	11 114 €
Marché ALTHEA NOVA	61 318 €	12 263 €	73 581 €
Sous total Travaux	382 017 €	76 403 €	458 421 €
Total Général coût de l'opération	404 258 €	80 851 €	485 109 €



CCAS et Commission Affaires sociales

Parmi les projets de la municipalité durant ce mandat, l'idée de réaliser une étude des besoins sociaux avait été évoquée. Depuis, le CCAS et la commission affaires sociales se sont réunis afin d'échanger sur une collaboration. Un groupe de travail s'est constitué composé de membres des deux entités. Le choix d'orienter cette étude vers le public âgé de la commune a été fait.

En effet, l'isolement du public âgé est une réelle préoccupation et constitue une priorité. Dans la commune, le problème de la mobilité pour les personnes âgées se pose. Régulièrement, il est constaté que les personnes vieillissantes déménagent vers des bourgs plus importants (Guichen par exemple) afin de bénéficier de plus de services et d'accéder aux commerces plus facilement. (Cette tendance est différente du besoin d'aller en maison de retraite pour des raisons de dépendance.)

C'est pourquoi, le groupe de travail souhaite recueillir des éléments spécifiques à ce public tels que le niveau de dépendance, l'aide apportée par les services d'aide à domicile, la répartition géographique sur la commune, la situation familiale, les activités quotidiennes, la vie sociale, la mobilité etc...L'étude vise dans un premier temps à évaluer la qualité de vie du public âgé sur la commune.

En novembre dernier, un questionnaire a été envoyé à toutes les personnes âgées de plus de 70 ans.

Celui-ci contenait des questions assez générales sur la mobilité par exemple, et sur le quotidien.

Une quarantaine de questionnaires ont été retournés remplis, ce nombre est très satisfaisant. Merci à ceux qui ont pris le temps de les remplir.

Les résultats de ces questionnaires devraient permettre de repérer des besoins et des attentes. Le groupe de travail disposera ainsi d'éléments pour réfléchir à des actions visant à améliorer le quotidien. Bien sûr, toute la difficulté sera dans le fait de trouver des actions réalisables avec les moyens dont la commune dispose. Cependant, l'idée est aussi de faire remonter les besoins auxquels la commune ne peut pas répondre à d'autres niveaux.

Les résultats de ces questionnaires seront communiqués dans les meilleurs délais.

Repas des Aînés

Le repas des Aînés s'est déroulé le 22 novembre dernier en présence du Maire, Jean-Pierre CORMIER, et de Nadia ZAÏD vice-présidente du CCAS. Soixante trois personnes ont répondu présentes pour se retrouver et partager un moment chaleureux et convivial. Cette année, ce repas a pris une dimension très particulière car il a eu lieu neuf jours seulement après les attaques terroristes de Paris. En effet, encore plus que d'habitude, nous avions besoin de nous retrouver, de chanter, d'entendre les histoires drôles des uns et des autres. Il a été rappelé que le CCAS était une entité laïque et fraternelle qui s'est créée et développée dans le cadre des valeurs républicaines de la France : La liberté, l'égalité et la fraternité. Ces valeurs qui sont aujourd'hui menacées et mises à l'épreuve.

Voici un extrait du message lu à ce repas, à nos aînés auxquels nous souhaitons rendre hommage :



« Certains parmi vous ont connu l'horreur de la 2ème guerre mondiale alors que vous n'étiez encore que des enfants. Et j'imagine que, ce que à quoi nous sommes confrontés aujourd'hui, est tout à fait comparable à l'extrémisme qui a régné durant cette guerre. Votre génération et celle de vos parents nous ont montré que l'intelligence pouvait prendre le dessus, que les valeurs qui font notre pays sont plus fortes que la terreur dans laquelle on essaye de nous plonger. Le courage et l'humanité dont les Français ont fait preuve à cette époque nous montrent le chemin à suivre, pour ne pas sombrer dans le rejet de l'autre et dans la division du pays : cela étant l'objectif premier des terroristes.

J'ai confiance en mon pays et je sais que malgré la peur, les Français ne se tromperont pas d'ennemi. La menace qui nous guette aujourd'hui n'a ni religion, ni couleur, ni culture. Il s'agit d'hommes ayant perdu leur humanité, assoiffés de pouvoir et de richesse et qui cherchent à mettre à terre le monde entier, pour faire régner le chaos et l'obscurantisme. Pour arriver à leurs fins, ils se couvrent derrière un dieu pour légitimer leurs actes et pour embrigader la jeunesse. Il s'agit là d'une idéologie que l'histoire a déjà connue, celle du totalitarisme, de la haine et de l'obscurantisme. Les terroristes n'ont ni courage, ni intelligence, ils sont lâches et ce n'est pas ainsi qu'ils gagneront le monde.

Si je vous dis tout cela aujourd'hui, c'est pour finalement vous dire merci, merci d'être ce que vous êtes, et ce que vous avez été, merci d'avoir donné cet héritage moral aux générations qui vous ont suivies. Aussi, je veux particulièrement remercier tous ceux qui m'ont raconté leur enfance, leurs anecdotes, leur histoire car c'est à travers leurs récits que j'ai pu mesurer leur courage et leurs valeurs. Merci à tous d'avoir contribué à faire cette histoire commune que nous sommes fiers de partager ».

Malgré ce contexte, le repas du CCAS s'est déroulé dans la bonne humeur, en musique et en chansons. Merci à Henri et Catherine Labbe pour l'animation et leur musique qui réchauffent les cœurs. Merci à tous les participants pour leurs histoires drôles et leurs chansons. Merci aux membres du CCAS, ainsi qu'au personnel communal pour les préparatifs.

Aussi, ce repas 2015 a été marqué par la présence de cinq jeunes accompagnés par Nicolas Martin, l'animateur de l'espace jeunes. Pour la première fois, ils ont assuré le service tout au long du repas, en contrepartie d'une indemnité financière versée par le CCAS afin de les aider à financer leurs projets. Leur service a remporté un tel succès qu'ils ont récolté en supplément, une cagnotte dans laquelle les participants ont souhaité « mettre la pièce ».

En effet, les jeunes ont fait preuve de beaucoup d'attention à l'égard des invités, ont veillé à leur confort et ont pris très au sérieux « leur mission ». Chacun semblait ravi de cet échange intergénérationnel. Malgré leur jeune âge, ils ont « très bien assuré ! » Bravo à eux !

Le franc succès de cette opération a bien sûr donné envie de la renouveler l'année prochaine, donc la question se posera pour le CCAS et pour l'animation jeunesse.

Un grand merci encore aux jeunes et à Nicolas qui a, une fois de plus, montré son investissement pour notre commune en venant travailler un dimanche !

En raison de certaines difficultés rencontrées, le CCAS a décidé de l'arrêt des colis pour les personnes qui résident en établissement. Cependant, les personnes qui n'ont pu se rendre au repas en raison de leur état de santé recevront, comme d'habitude, la visite d'un membre du CCAS qui leur apportera un colis à leur domicile.

Enfin, Monsieur le Maire Jean-Pierre Cormier, a félicité les doyens : Mr Legoff né en 1924, Mr Pavoine né en 1925, Mme Bougeard, Mme Laurent et Mr Lodé nés en 1926.

Pour le CCAS et la commission affaires sociales : N. Zaïd, adjointe

Évolution du projet « Collectif de citoyens »

Une réflexion a été menée concernant un projet de création d'un collectif. Une réunion publique a eu lieu le 11 juin dernier, une synthèse de ce qui s'est dégagé de cette réunion a été diffusée sur le dernier bulletin (juillet 2015) ainsi que sur le site Internet de la commune. Les habitants étaient invités à nous faire part de leurs réflexions et de leurs idées afin de recueillir différentes propositions.

Depuis, le travail s'est poursuivi notamment par un questionnaire qui a été proposé lors du forum des associations de septembre dernier. Merci à toutes les personnes qui ont pris le temps d'y répondre. L'objectif était de mieux définir les souhaits des habitants afin d'affiner le projet pour qu'il corresponde au mieux aux attentes. Le résultat de ce questionnaire a montré que ces attentes étaient différentes et qu'elles allaient au delà d'un besoin de mettre en lien des associations et des bénévoles, ce qui était l'idée de départ et l'objectif visé à l'origine de la réflexion. Les autres objectifs proposés dans le questionnaire étaient :

- participer à des initiatives,
- échanger des informations concernant des événements culturels ayant lieu au niveau local,
- partager et échanger des savoirs, des connaissances, des services, des ressources,
- se mettre en lien avec des personnes qui partagent les mêmes centres d'intérêts,
- créer des actions de solidarité.

Ces autres objectifs permettent d'inclure l'idée de départ, à savoir permettre la mise en lien de bénévoles et d'associations

puisque cette idée rejoint par exemple l'objectif « participer à des initiatives ». Cependant, l'idée d'élargir les possibilités de ce projet s'est clairement dégagée.

À partir de ce constat, il apparaît que l'idée de création d'un « collectif » a cheminé vers une autre orientation. Ce qui ressort des attentes est davantage un souhait de possibilité de mettre en contact les habitants entre eux pour différentes démarches. Cette mise en contact nécessite la création d'un outil de communication, à savoir un site internet. Le projet se réoriente donc vers la création d'une « sorte de réseau social local », « réseau de partage d'informations et/ou d'annonces » différent d'un forum de discussion car des objectifs seraient plus précisément définis. La création de cet outil permettrait donc une mise en relation des habitants de la commune et au-delà. Il appartiendra donc à chacun qui le souhaitera de le faire connaître.

La commission association va poursuivre le travail en accompagnant les personnes qui ont accepté de s'engager dans la réalisation de ce projet et à créer le site internet bénévolement. Elle se retirera dès que son action ne sera plus nécessaire. La finalité du groupe de travail qui s'est constitué est d'offrir aux habitants un nouvel outil de communication pour faciliter la mise en relation et favoriser le lien social local. Chacun des membres du groupe est désireux de mener ce projet à terme et qu'il apporte satisfaction aux futurs utilisateurs. C'est pourquoi, vous êtes toujours invités à prendre contact avec nous pour apporter vos suggestions et vos réflexions : contact.mairie@saintsenoux.fr ou par téléphone à la mairie

Pour la commission association : N. Zaïd, adjointe

Recensement

Bientôt 16 ans, pensez au recensement citoyen obligatoire.

Qui ?

Tout jeune de nationalité française doit se faire recenser entre la date anniversaire de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant. Le recensement citoyen est une démarche obligatoire et indispensable pour participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Pourquoi ?

L'attestation de recensement, puis le certificat de participation à la JDC sont indispensables pour se présenter aux examens soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, conduite accompagnée, permis de conduire...). Le recensement citoyen obligatoire (RCO) dans les délais facilite toutes ces démarches citoyennes, ainsi que l'inscription des jeunes sur les listes électorales.



Comment ?

Deux possibilités : **PAR INTERNET :**

- 1) Créer votre compte sur www.mon.service-public.fr le e-recensement est possible à Saint-Senoux.
- 2) Munissez-vous des documents numérisés suivants pièce d'identité et livret de famille.
- 3) Allez dans la rubrique « catalogue des services », cliquez sur « les démarches », puis, dans la zone « recherche » tapez « recensement citoyen en ligne ».
- 4) Vous n'avez plus qu'à suivre les instructions.

À LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE : munissez-vous des documents suivants : pièce d'identité et livret de famille.

■ www.defense.gouv.fr/jdc

Sécurité et secours

La brigade territoriale autonome de Gendarmerie de Guichen, commandée par le major Renault depuis 2012, intervient sur les communes de Guichen, Guignen, Goven, Laillé, Lassy, Bourg-des-Comptes et Saint-Senoux. Elle compte un effectif de 18 gendarmes pour 28 000 habitants.

La gendarmerie est au contact régulier de la population. Chaque brigade est chargée de la surveillance jour et nuit

d'une ou de plusieurs communes ainsi que de l'accueil du public. Les gendarmes y reçoivent les plaintes, effectuent les enquêtes administratives et judiciaires et de manière générale répondent aux appels d'urgence.

Quant aux pompiers de Guichen, qui ont fêté la Sainte Barbe le 5 décembre, leur sainte patronne, ils interviennent sur les territoires de Guichen, Goven, Lassy et

Saint-Senoux. Ils ont effectué près de 580 sorties dont 43 interventions sur la commune au cours des douze derniers mois.

■ Pour information, chaque commune participe au fonctionnement du SDIS 35 (Service Départemental d'Incendie et Secours) au prorata de sa population : pour Saint-Senoux, le montant inscrit au budget 2015 s'est élevé à 27 905 €.

D. Mérel, Adjointe

Protection du milieu naturel : rappel législatif !

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune, approuvé le 30 mars 2009, est une synthèse de l'ensemble des normes supra communales. Il entretient des relations avec d'autres législations, comme le Code de l'Urbanisme. C'est un document de « terrain » qui permet, entre autre, une prise en compte efficace de la protection du milieu naturel.

Le code de l'urbanisme propose 2 outils réglementaires :

- l'Espace Boisé Classé (art. L. 130-1)
- l'Elément de paysage (art L. 123-1-5 7°)

Les Espaces Boisés Classés (EBC) à conserver, à protéger ou à créer figurent au plan de zonage de notre commune. Ils sont signalés par

un quadrillage semé de ronds. Ce classement interdit tout changement d'affectation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements.

Les éléments de paysage à protéger et mettre en valeur : ce dispositif permet d'identifier certains boisements d'intérêt local moins marqués tels que certaines haies, bosquets, plantations d'alignement(...) sur le plan de zonage du PLU et de définir, dans le règlement, des prescriptions visant à assurer leur protection. Ce classement autorise en effet les possibilités de travaux d'aménagement nécessitant des suppressions ponctuelles dans ces boisements (élargissement

d'une voirie, création d'un accès, modification des pratiques agricoles, etc.). Ces éléments, repérés au plan de zonage par un tireté, doivent faire l'objet d'une demande de permis de démolir avant toutes destructions partielles ou totales. Le classement au PLU est un outil efficace de protection du bocage à l'échelle communale.

Dans un souci de respect mutuel et de bien vivre ensemble, nous comptons sur chacun pour respecter ces règles. Nous vous rappelons que le PLU est consultable en mairie ou sur le site de la commune.

*Pour la commission environnement :
G. Dubourg, conseillère municipale*

Inventaire des cours d'eau sur le territoire de la Vilaine et de ses affluents

Dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Vilaine, l'IAV (Institution d'Aménagement de la Vilaine) a débuté la réalisation d'un inventaire exhaustif des cours d'eau sur l'ensemble du bassin de la Vilaine. De septembre 2015 à août 2016, l'inventaire aura lieu sur le Canut Nord et la Seiche. Ces inventaires sont conformes à un cahier des charges précis, validé par le SAGE Vilaine et l'IGN.

L'objectif principal de cette mission d'inventaire de cours d'eau sur l'ensemble du bassin versant de la Vilaine (534 communes) est d'avoir une connaissance af-

finie du linéaire de cours d'eau permettant : une meilleure prise en compte du milieu naturel afin de mieux préserver les ruisseaux et les rivières ; et l'élaboration d'un référentiel cartographique cohérent à l'échelle du bassin de la vilaine et de ses affluents.

Aurore LEBRETON, travaillant à l'IAV, est en charge de l'inventaire des cours d'eau sur l'ensemble des communes.

Afin que l'inventaire des cours d'eau soit réalisé dans les meilleures conditions, chaque commune a créé un groupe de travail pour assurer le suivi des inventaires. Le but est d'associer les acteurs



locaux à la démarche et de s'appuyer sur leur bonne connaissance du territoire de leur commune.

Un guide méthodologique expliquant la démarche des inventaires est consultable en mairie.

■ Pour connaître les personnes sur votre commune qui suivent ces inventaires, vous pouvez contacter la mairie (Tél. 02 99 57 86 20 ou contact.mairie@saintsenoux.fr)

Qu'est-ce que le SCOT du Pays des Vallons de Vilaine ?

Le SCOT est le Schéma de cohérence territoriale applicable sur les 36 communes du territoire du Pays des vallons de vilaine représentant deux communautés de communes, Vallons de Haute Bretagne Communauté et Moyenne Vilaine et Semnon. Il s'agit d'un document d'urbanisme intercommunal qui définit des grands principes d'aménagement opposables aux communes (le Plan local d'urbanisme et le SCOT doivent être compatibles) et aux aménageurs (lotissement de plus de 5 000 m²).

Il apporte de la cohérence et fait en sorte que toutes les politiques publiques aillent dans le même sens en matière d'habitat (terrains constructibles ou pas), d'accueil d'entreprises, d'implantation de commerces (fixe les zones d'activités), d'organisation des transports, de protection des

milieux naturels... Les règles établies par le SCOT doivent s'adapter aux obligations légales et donnent les grandes orientations aux 36 communes du pays des vallons de vilaines qui représentent 70 000 habitants sur 850 km²).

Pourquoi réviser ?

Un Plu a une durée de vie de 10 ans environ, contrairement au SCOT qui se projette sur le plus long terme possible. Alors pourquoi le réviser trois ans après son approbation ? Il s'agit, entre autre, d'apporter une réponse rapide aux 12 communes qui ont été intégrées au Pays des Vallons de Vilaine depuis le 1er janvier 2014 et qui se voient aujourd'hui obligées par la loi d'appliquer la règle de constructibilité limitée parce que non couvertes par un Scot.

De ce fait, ce sont 26 000 habitants qui

sont orphelins de SCOT depuis leur changement de communauté de communes (notamment Guipry, Lohéac, Maure et Saint-Malo-de-Phily...). Le préfet a donné l'obligation de procéder à une révision complète. Ainsi tout le volet de l'offre économique a été repris. Ce nouveau schéma du pays des vallons de vilaine doit se positionner afin de donner une clarté suffisante aux investisseurs commerciaux en attente.

Ce projet d'aménagement doit passer par un débat et une consultation de la population.

■ Pour toute information complémentaire vous pouvez suivre l'évolution de ce dossier sur le lien suivant : www.paysdesvallonsdevilaine.fr/module-Contenus-viewpub-tid-2-pid-108.html

*Pour la commission urbanisme :
A. Rimasson, adjoint*

Baisse des dotations : mobilisation du 19 septembre



Vous avez du entendre ou lire ce slogan au cours de cette fin d'année 2015, mais concrètement pourquoi les collectivités territoriales se mobilisent-elles ?

De quoi s'agit-il ? Entre 2014 et 2017, l'Etat a décidé de réduire de 30% les dotations jusqu'à maintenant accordées aux communes et intercommunalités pour assurer leurs missions. Quelle institution, même très bien gérée, pourrait survivre à une telle amputation ? Quel budget pourrait résister à un tel choc ? Je vous laisse imaginer ce dont vous devriez vous priver au quotidien, dans votre foyer, si votre budget était réduit dans de telles proportions !

Mais au-delà des chiffres, c'est de bien autre chose dont il s'agit ! C'est notre vie quotidienne, c'est le lien social auquel nous sommes tous si attachés ici dans notre commune, c'est notre « vivre ensemble » qui est remis en question...

Parce que, ne nous y trompons pas, si rien ne change, nous nous trouverons



face à une alternative pour combler la baisse drastique de notre budget :

Première option : augmenter les impôts locaux, ou les tarifs des services proposés, ce qui serait financièrement intenable. Qui aujourd'hui pourrait payer davantage d'impôts pour les services du quotidien apportés par la commune ? Personne !

Seconde option : renoncer aux investissements préparant l'avenir et réduire fortement les « services du quotidien » proposés aux citoyens au risque de les faire disparaître. Notre vie quotidienne en souffrirait immédiatement !

Devant les deux mauvaises solutions vers lesquelles nous conduit le projet

de l'Etat, je ne vois qu'un seul choix : ne pas se résigner !

Avec l'Association des Maires de France (A.M.F.) et des présidents d'intercommunalités, avec toutes les communes de France, demandons à l'Etat de revoir son projet d'asphyxie. Bien entendu, les communes et les intercommunalités doivent participer à l'effort national, faire des économies, mais pas comme cela, pas si vite, pas à cette hauteur. D'autant que dans le même temps, l'Etat nous impose de nouvelles charges : Temps d'Activités Périscolaires (TAP), Autorisation des Droits du Sol (ADS)...

C'est pourquoi, le 19 septembre, vos élus se sont joints à la mobilisation organisée devant la préfecture d'Ille-et-Vilaine par l'A.M.F. 35, afin d'alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat. En effet les instances pluralistes de l'A.M.F. présidée par François Baroin avaient souhaité la mise en place d'une journée nationale d'action.

Nous sommes là pour le proclamer haut et fort : nous aimons notre commune ! Vive notre commune !

*Pour l'équipe municipale
Le Maire Jean-Pierre CORMIER*

T.J VÊTEMENTS

Vente textiles à domicile

Jolivel
Thérèse

66 Le Clos de la Grée
35580 St Senoux

02.99.57.84.13
06.19.22.86.41
theresejolivel2508@gmail.com

Bibliothèque

Atelier de Noël

Ce samedi 5 décembre, la bibliothèque était pleine de gens heureux de découvrir et de maîtriser une technique de pliage pour réaliser des sapins de papier. Chaque année, Laurence Lejeune, bénévole à la bibliothèque, anime les ateliers de Noël en proposant à chaque fois un thème différent tant dans le choix du matériau que dans la technique. Ainsi depuis 15 ans, nous décorons les murs de la bibliothèque avec ses jolies trouvailles artistiques, respectueuses de l'environnement : durable, récup et non toxique. Qu'aurons-nous à l'atelier de Noël de 2016 ? Surveillez les news de la bibliothèque en surfant sur les sites de la commune et du réseau des médiathèques ou bien tout simplement en lisant la feuille mensuelle !

Retour sur les autres animations de l'année 2015

Exposition Star Wars en partenariat avec l'espace-jeunes

À l'initiative de Mario Cousin, passionné par cette saga, que nous remercions pour le prêt de sa collection privée.

Lecture « Certaines n'avaient jamais vu la mer » roman lu par six femmes qui ont prêté leurs voix à des japonaises anonymes embarquant pour les Etas-Unis en 1919 pour s'unir à un inconnu américain. Très beau moment de lecture, proposé par Marie-Andrée Richard, dans une ambiance du pays du soleil levant réalisée par Françoise Martin, artiste-fleuriste et l'association Maison du Japon.

Au fil des mots, la journée des mots à dire, à chanter ou à lire organisée par ZEBULON, s'est arrêtée à la bibliothèque un après-midi de février. Les adolescents de l'espace-jeunes et le public ont d'abord joué au jeu du Loup-garou. Puis



Jean-Pierre Mathias nous a entraînés dans un conte qui n'existe pas. Ensuite se sont enchaînées des lectures animées par les bénévoles de la bibliothèque et des lectures contées par des volontaires amateurs qui aiment les histoires drôles ou poétiques.

Reliure, avec une exposition de l'outillage et du matériel de reliure et un atelier animé par Audrey Poix, relieuse qui a permis à cinq adolescents de repartir avec un carnet relié. Que seraient les livres sans reliure, un tas de feuilles qui s'envoleraient au moindre courant d'air !

Exposition de Mandalas de Jean Calza, un passionné du cercle magique qui invite à la détente en le remplissant de dessins, de symboles coloriés aux crayons de couleur. L'atelier de deux heures nous a permis de voir qu'il faut beaucoup de temps et de pratique pour présenter un mandala élaboré.

L'équipe de la bibliothèque tient à remercier tous les intervenants et partenaires qui ont contribué à la vie de la bibliothèque, lieu de lecture mais aussi

passeuse de savoir-faire. Si vous avez un ami qui cherche un endroit pour exposer ou faire connaître un métier... n'hésitez pas, frappez à notre porte.

Prochaines animations à venir

Février : exposition d'appareils photos et ateliers photos en partenariat avec l'espace-jeunes

Mars : concours de photos

Juin : Péniche spectacle avec deux spectacles et une exposition sur la batellerie.

Octobre : les médiathèques du réseau VHBC (22 en tout) vous concoctent une super animation sur le thème de la gourmandise.

Et les livres dans tout ça ! Découvrez les dernières nouveautés en consultant le catalogue papier ou en surfant sur le site <http://www.mediathèques-est.vhbc.fr/>

L'équipe de la bibliothèque vous souhaite une année 2016 pleine de lecture.

V. Hamel



Mission enfance

La Mission est organisée par Léo Lagrange Ouest.

L'accueil de loisirs

Pour toutes informations et nouvelles inscriptions, vous pouvez rencontrer Mélanie BISSON (directrice de l'accueil de loisirs) lors des permanences les mardis et jeudis de 17h00 à 18h30 -2, rue de l'école à Bourg-des-Comptes.

■ Tél : 02.99.57.53.20 mail : bourgdescomptes.administratif@leolagrange.org

Les vacances de printemps

Sur la thématique : « jardin, art et récup », ces dernières petites vacances ont été l'occasion de sensibiliser les enfants à leur environnement, d'encourager la curiosité et la créativité autour d'un projet commun.

Le mois de juillet

Pendant la première semaine, les grands se sont mis « dans la peau d'un artiste » pour s'initier au graff, post-it art, light painting alors que les petits, partis « à la conquête des mondes » découvraient l'univers des pirates ou le monde féérique des elfes...

En seconde semaine : « c'est toi l'artiste »,

les plus jeunes ont fait de la mosaïque, des créations en papier mâché et un mandala végétal avec Jacky RIPOCHE ; pendant ce temps, les grands ont réalisé une caisse à savon...

La troisième semaine était tournée vers le sport : équitation pour les petits, découverte de sports pratiqués par des personnes porteuses de handicap chez les grands grâce à l'intervention « t'es cap le handicap »...

En dernière semaine, les 6-12 ans créaient un journal vidéo avec Radio Laser pendant que les 3-5 ans découvraient les animaux à la Ferme de Carentoir et au travers de dessins et réalisations diverses.

L'Espace-Jeunes

■ Pour toutes informations et nouvelles inscriptions jeunesse, vous pouvez contacter Nicolas MARTIN (animateur jeunesse de Saint-Senoux) Tél : 06.10.37.47.21 mail : saintsenoux.jeunesse@leolagrange.org

Le mois de juillet

De nombreuses activités au programme de juillet :

- un après-midi intercommunal avec les espaces jeunes de Goven, Baulon

et Messac autour du « sport en extérieur » favorisant la rencontre entre les jeunes des différentes communes,

- une sortie à Cobac Parc avec des parents,
- un après-midi autour de la découverte du Kin Ball (sport qui sollicite la cohésion et la coopération entre les jeunes),
- un atelier Land 'Art avec le soutien d'une intervenante, habitante de Saint-Senoux ; cet atelier a permis de solliciter l'esprit créatif des jeunes tout en les initiant à une pratique nouvelle respectueuse de l'environnement. Le projet artistique réalisé est exposé dans différents lieux de la commune.

Le mini-camp, organisé la première semaine des vacances de juillet, a permis à 18 jeunes, pendant 4 jours et 3 nuits de s'initier aux différentes tâches de la vie quotidienne lors d'un séjour collectif et de découvrir le territoire au travers d'activités telles le canoë, une sortie à un spectacle son et lumière, des balades et des jeux dans la ville et en forêt. Le programme d'activités a été préparé par les jeunes avec le soutien des animateurs.

À noter que les jeunes ont réalisé plusieurs actions d'autofinancement en amont qui ont permis de rendre ce mini-camp accessible à un plus grand nombre.



La casquette du dimanche

Le 29 août dernier, la commission « Culture » a présenté La Casquette du Dimanche. Quand un authentique agriculteur troque, l'espace d'un spectacle, sa salopette et ses bottes contre le maquillage et les costumes de comédien...

D'abord, il trouve l'expérience amusante, puis il y prend goût et, enfin au-delà du savoir faire du comédien, il porte sur son propre monde, un regard dénué de complaisance ou de folklore, mais chargé d'agacement, de révolte et... de tendresse. C'est ainsi que la Cie Patrick Cosnet organise depuis plusieurs années un festival itinérant en milieu rural. Et en 2015, elle a fêté les dix ans de son festival !

Elle est venue présenter son spectacle « La Casquette du Dimanche ». Dans un décor réduit à une table nappée d'une toile cirée, une chaise et une horloge, Patrick Cosnet interprète tous les personnages de cette chronique de village : le vieux Louis, le gars Robert, la Berthe et la Gisèle que réunit l'enterrement de Julien « qu'était ben en âge de faire un défunt »... Des petits riens que l'on se raconte histoire de dire...

Un spectacle écrit et créé il y a plus de vingt ans par un authentique agriculteur, et qui continue de fait rire ou d'émouvoir.

Pour la commission culture :
D. Mérel, adjointe



Actualités École Notre Dame

Pour finir l'année scolaire 2014/15, les élèves de l'école se sont lancés à l'abordage du Mont Saint-Michel. Le matin, une chasse aux trésors au cœur de la célèbre citadelle. L'après-midi, promenade dans la baie et découverte des sables mouvants... Une très belle journée ensoleillée et pleine de rires pour terminer l'année scolaire.

A la rentrée, les élèves et leurs familles ont fait connaissance de Stéphanie LONGO, enseignante de GS/CP.

Cette année, l'école se lance dans un projet "Autour du monde". Au cours de chaque période, les classes découvrent un pays et effectuent des travaux de recherches sur un thème différent. Le dernier mercredi de chaque période, les élèves se ressemblent et présentent leur travail.

C'est ainsi qu'en octobre, nous avons voyagé en Angleterre pour visiter Londres et découvrir la vie londonienne. Le polo, les garde-royaux du Palais de Buckingham et l'écureuil étaient à l'affiche. La rencontre s'est terminée par un breakfast anglais.

En seconde période, nous avons traversé le désert du Sahara pour nous rendre au Sénégal. Le vendredi 4 décembre, Jour de la Fraternité dans les écoles d'enseigne-

ment catholique, nous avons organisé un repas pain-compote au profit de l'Association Tché-Kanam. Pour clore le travail sur ce pays, mercredi nous avons fait de nombreuses découvertes culturelles de ce pays et avons dégusté une compote de mangue et un tofu de bananes. Notre prochaine destination sera la Chine avec le nouvel an chinois.

La suite de nos aventures dans le prochain bulletin municipal... les élèves de Notre Dame en Classe de Neige à Val-Cenis !



École Les Korrigans

Noël en maternelle

Pour décorer notre école, nous avons organisé 3 matinées d'activités manuelles début décembre. Les élèves des 3 classes étaient mélangés, et aidés par de nombreux parents, ils ont tourné dans les différents ateliers afin de réaliser des objets de décorations et cuisiner des

friandises pour le goûter du vendredi matin.

Et le jeudi 17 décembre, les parents de l'APE ont organisé une matinée de Noël avec petit déjeuner, chasse au trésor, histoires et spectacle de magie ! Merci à tous ceux qui se sont mobilisés pour ces différentes actions !



Forum des associations

Le forum des associations s'est tenu le vendredi 4 septembre dernier dans la salle Glenmor. Comme chaque année, une quinzaine d'associations communales mais aussi intercommunales ont tenu un stand. Adultes et enfants ont pu découvrir les nombreuses offres d'activités proposées sur la commune. Merci à toutes les associations pour leur dynamisme.

*Pour la commission association :
N. Zaïd, adjointe*



U.N.C. – Soldats de France



La cérémonie commémorant l'Armistice de 1918 s'est déroulée le dimanche 08 novembre. Après la levée des couleurs devant la Mairie, les participants se sont dirigés en cortège vers le cimetière.

Après lecture du message du Secrétaire d'Etat chargé des Anciens Combattants par Jean-Pierre CORMIER, maire de Saint-Senoux, et celui de l'U.N.C. par Victor GESNYS, Président de la section, une gerbe a été déposée, ainsi que des fleurs par les enfants des écoles, devant le monument aux Morts.

L'appel des Morts a été fait et une minute de silence observée en mémoire des victimes de toutes les guerres.

Les enfants de l'école des Korrigans ont ensuite récité le poème « Liberté » de Paul Eluard et ceux de l'école Notre-Dame ont chanté la Marseillaise accompagnés par le vice-président Roger BLIN.

Les personnes présentes ont été invitées à se rendre salle de la Mairie pour un vin d'honneur offert par la Municipalité.

Les adhérents, leurs parents et amis ont ensuite pris part au repas annuel de la section salle Glenmor.



Club des Ajoncs d'or

Octobre a vu la continuité des activités du club avec une réunion le mercredi deux fois par mois, des participations aux concours de belote dans les différentes communes du canton le vendredi et le partage du cochon en lots. Pour les amateurs de marche, ils se réservent deux jeudis après-midi par mois.

Mercredi 30 septembre : une sortie au restaurant « Le Tertre Gris » a permis à tous de se retrouver pour un repas et de terminer l'après-midi par un tour de parc afin de contempler les différentes espèces y résidant puis est arrivé l'heure de reprendre sa voiture, ou son accompagnant pour ceux qui s'étaient fait conduire.

Fin Novembre : une journée au Puy du Fou nous a permis d'admirer en salle un spectacle féérique sur le thème de la nativité.



Marie & David, le retour des 2 bretons à bicyclette

« Fais de ta vie un rêve, et d'un rêve, une réalité »
de A. de St Exupéry

Il n'en fallut pas plus pour Marie Capitaine de Saint-Senoux et David Le Bohec son compagnon originaire de Crac'h (56) pour enfourcher leurs vélos à la découverte de l'Est.

Partis de Saint-Senoux le 1er Mai 2014, ils étaient loin de penser qu'ils reviendraient 15 mois plus tard avec plus de 10.000 kilomètres au compteur, 17 pays traversés et surtout des souvenirs plein la tête.

L'idée est de partir du pas de la porte afin de déconnecter progressivement des habitudes et des racines.

France, Suisse, Italie, Croatie et les voilà déjà aux portes des pays balkaniques à la culture si différente. Parcourant des routes plus accidentées, le bivouac quotidien est de mise, s'ils veulent maintenir un budget de 1.000 € par mois à deux.

Après avoir traversé la Grèce sous une chaleur torride, la Turquie, véritable porte de l'Asie, se révélera pour eux une découverte inoubliable avec son accueil si chaleureux.

Compte tenu du contexte géopolitique du moment, ils choisissent de ne pas aller en Iran. Ce changement de direction va leur offrir l'opportunité de découvrir la Géorgie, véritable bijou de nature sauvage mais le froid les oblige à prendre l'avion en direction de l'Asie du Sud Est.

Déconnexion totale.

Les deux cyclotouristes roulent tantôt sur les pistes défoncées Laotiennes, tantôt dans la jungle Cambodgienne, ainsi que dans les rizières Thaïlandaises.

La tendinite de Marie les contraint à revoir leur mode de transport pour continuer leur périple...

C'est donc en autostop que se poursuit le voyage en Chine. Muni d'un carton où la prochaine ville est écrite en Mandarin, le pouce levé, ils réussissent à longer la frontière Tibétaine et à randonner dans les contreforts himalayens à plus de 4.000 mètres d'altitude. Ces 2 mois en Chine leur permettront de casser les idées reçues de ce grand pays.

La destination suivante restera, à jamais, gravée dans leurs mémoires : La Mongolie. C'est en moto qu'ils ont sillonné les



steppes où, chaque soir, des nomades les ont hébergés dans leurs yourtes.

Finalement, le retour vers le « vieux continent Européen » se fera en transsibérien depuis le lac Baïkal pour rallier Moscou, puis St Pétersbourg.

Après un dernier essai de retour à vélo par l'Europe du Nord, Marie ayant toujours des problèmes de tendinite, la décision est prise de rentrer à Paris en avion.

Les derniers 500 kilomètres, les ramenant de Paris à Saint-Senoux via St Malo, seront réalisés tranquillement à vélo, permettant à nos deux aventuriers de se réadapter progressivement à leur nouveau rythme de vie.

C'est le 1er Août 2015, après 15 mois de voyage, et forts de cette expérience extraordinaire, de belles images plein les yeux et de fabuleuses rencontres à leur actif, qu'ils effectuent leur retour à Saint-Senoux. La famille, les amis les accompagnent à vélo pour leur ultime étape entre Rennes et Saint-Senoux. C'est une grande émotion de retrouver ses proches et de voir l'intérêt qu'a suscité leur périple.

Un « rendez-foux » de fin d'été

Le samedi 29 août 2015 plus de 300 personnes sont venues au « Rendez-foux » dans le jardin des Assois Féés.

À l'initiative d'habitants de Saint-Senoux et des environs, appuyés par les Assois Féés, cette fête de fin d'été a permis de vivre un moment convivial et joyeux. Le public a pu profiter d'un spectacle de la compagnie Ocus, d'un troc fringues, d'un espace ludique pour le bonheur des petits et des grands, du concert de Damoudame et d'un petit bal animé par des musiciens locaux. Côté restauration, une délicieuse ratatouille « maison » et des saucisses grillées... Tout cela n'aurait pas été possible sans l'implication de 30 bénévoles, dont les gérants du bar qui ont prêté le lieu et donné sans compter leur temps et leur énergie. Cette première fête réussie a donné l'envie de renouveler ces rencontres : comme les p'tits marchés d'hiver.



SKOL GOUREN Saint-Senoux - 9 ans déjà !



Le SKOL GOUREN Saint-Senoux a entamé en septembre sa 9ème saison. Les effectifs n'ont jamais été aussi hauts. Sûrement l'effet vice champion de Bretagne Est, remporté l'an dernier par Kirill (voir site internet de la commune). Cette section "lutte Bretonne" de l'association la Guernette compte 34 lutteurs dans ses rangs. C'est donc le jeudi soir, au pôle enfance de la commune, de 17h à 20h15 que les lutteurs tiennent leur séance d'entraînement. Le club participe aussi à des compétitions : Challenge jeunes et Rencontres Poussins. La notoriété est en route !

2016 sera une grande année pour les luttes Celtiques, avec un rendez-vous à ne pas manquer : Les championnats d'Europe à l'Arena de Brest les 23/24 Avril 2016 ! Un superbe spectacle dans un environnement grandiose. Les places, au tarif de 10€, sont en vente au Skol Gouren Saint-Senoux. Mais aussi le championnat de Bretagne à Bréal (Janvier) et le championnat par équipe organisé exceptionnellement dans la cadre de la foire de Rennes (Mars).

Avec un peu d'avance, je passe ici un message concernant la rentrée prochaine. Vous avez compris, nous aurons atteint les 10 ans du Skol. A cette occasion, et pour marquer cet anniversaire, nous souhaiterions faire une photo

de groupe, avec si possible un maximum de lutteurs qui sont passés par notre Skol. Il y a ceux qui sont encore actifs, et d'autres qui ont pris du bon temps au sein de notre club, mais pour x raisons, ont fait le choix de prendre un chemin différent. Qu'importe, en septembre 2016, notre joie serait immense de pouvoir faire cette photo de "famille". Je compte sur vous !



Sporting club

Le Sporting club de Saint-Senoux recherche toujours des joueurs pour compléter ses différentes équipes jeunes et séniors.

Jeunes

Venez rejoindre Lylou, Matteo, Theo, Mathis, Yoran, Damien, Paul, Bao, Nolan, Lorenzo, Ruben, et Valentin pour seulement 1 € de participation.

Nos dirigeants seront ravis d'encadrer vos enfants dans la pratique du football.

Le club possède une équipe U7, une équipe U9 et est en association avec la JA Plechatel pour l'équipe U11.

Séniors

L'équipe B est toujours à la recherche de plusieurs éléments pour renforcer son effectif. Cette année Pierrick RAMARE est venu soutenir Philippe RIALLAND dans sa mission de dirigeant pour cette équipe évoluant en D5 (possible montée en D4 en fin d'année 2015).

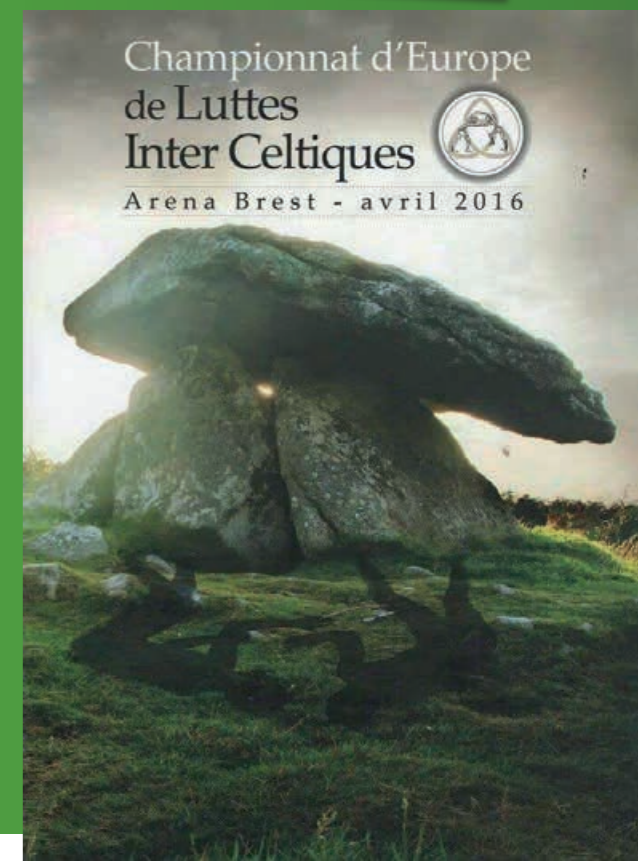
Toute l'actualité et les résumés des matchs du SC Saint-Senoux sont sur notre site internet : scsaintsenoux.footeo.com

Évènements

Le prochain repas du foot aura lieu le samedi 9 avril 2016.

En juin 2016 le Sporting Club fêtera ses 40 ans et pour l'occasion une journée festive sera organisée le 25 juin. Si vous avez été membres, joueurs ou supporters réservez cette date.

■ Contact : RIALLAND Philippe 02 99 52 13 26



Antre 2 Rires



L'âme de l'Europe de l'Est

Une folle discussion, où le violon répond à la clarinette, sans attendre que le violoncelle n'apostrophe l'accordéon. La salle Glenmor de Saint-Senoux, pleine, ne pensait sans doute pas avoir pris son billet pour l'Europe de l'Est, samedi 21 novembre 2015. C'est pourtant aux confins de la musique klezmer et de la chanson yiddish que le public s'est laissé embarquer par le talentueux quatuor les Bubbey Mayse. Quatre musiciennes, jeunes, au grain de folie communicatif, ont déroulé avec sensibilité toute l'étendue de leur musique et de leurs chants entre métissage et langueur mélancolique, rehaussés sur scène par des jeux de lumières et de son de grande qualité. Une ovation a mis fin à cette belle soirée qui avait débuté par une prestation très appréciée de la chorale des P'tits LézArts.



Tournicoti fête bientôt 10 ans !

L'année 2015 a encore été remplie d'activités pour Tournicoti.

Les séances sont toujours encadrées par ANNE, notre éducatrice jeunes enfants qui les accompagne dans le dessin, la peinture, le jeu, le chant, la motricité, la cuisine tout au long de l'année.

Les enfants et leurs parents ont passé un agréable après-midi lors de la chasse à l'oeuf de Pâques.

Lors du mardi-gras, les magasins « Picwic » ont récompensé un enfant de Tournicoti de la première place au concours du plus beau masque.



Participation cette année encore au festival des P'tits LézArts avec la confection de jolies couronnes.

Défilé des membres dans les rues de la commune avec de jolis costumes, lors d'Halloween.

La braderie a remporté un grand succès dans une bonne ambiance.

Nous vous donnons rendez-vous au mois de Mars 2016 pour fêter les dix ans de Tournicoti.

Une fête de la musique réussie!

Après un break de 10 ans, toutes les générations étaient « place de l'église » afin de célébrer ensemble la fête de la musique dans la pure tradition !!

Les musiciens confirmés, nombreux dans la commune, ont retrouvé les tous jeunes sur scène et parfois avant pour faire que cette journée soit celle de tous. Pari réussi!

Les sourires étaient sur tous les visages, Senonnais, musiciens, bénévoles en pleine action mais aussi Zébulon.



La grotte s'est refaite une petite beauté à l'occasion de la fête de la musique. Après deux rendez vous pour un petit nettoyage (morceaux de verre et autres déchets accumulés), Les fleurs, une petite pancarte, mais surtout une belle fresque végétale à l'entrée qui malgré sa petite taille a ravivé les souvenirs des anciens et fait découvrir le charme de ce lieu aux nouveaux.

Menés par les sonneurs, une partie de la fête a retrouvé Yvette, montée sur la chaire pour nous raconter la fameuse histoire des Saints de Guignen et Saint-Senoux. Puis les 3 voix de Kardanod ont chanté pour charmer nos oreilles et nous faire danser. La ronde s'est transformée en ballade chantée autour de l'étang pour rejoindre la place de l'église où la fête battait son plein. Un bon moment parmi un autre grand moment de Saint-Senoux.

L'aménagement paysager et la réhabilitation du site vont se poursuivre durant l'année 2016. Son histoire étant celle d'un village, nous aimerions qu'elle soit pour de nombreuses années encore un lieu de construction du vivre ensemble. Surveillez les feuilles de publications mensuelles de la commune, vous y trouverez sans doute des invitations à nous rejoindre.

*Cécile Avril, Yvette Lodé, Maryvonne Cormier, Marie Ange et Jean Claude Monvoisin
Marie Thérèse Le Saint et Robert*



C.R.I.C.

Le jumelage avec Skerries a fêté ses 20 ans

Il y a 20 ans les communes du canton, Baulon, Bourg-des-Comptes, Goven, Guichen, Guignen, Lassy, Saint-Senoux, lançaient un jumelage avec la ville de Skerries, près de Dublin en Irlande. Pour fêter cet anniversaire elles ont accueilli mi-juillet 40 Irlandais de Skerries et 15 Polonais de Srem, autre ville jumelle.

Le comité des relations internationales (CRIC) a conduit un cocktail d'actions, soutenu financièrement par la Commission européenne sous le thème « l'Europe des citoyens ».

Samedi 18 juillet, à Guichen, les maires des 8 communes ont renouvelé leur engagement pour le jumelage avec Skerries. Bien sûr musiques, danses et chants ont résonné dans la nuit.

Dimanche à Saint-Senoux, des ateliers : tissage, galettes, randonnée, jeux. Ces ateliers ont permis des échanges directs et simples et les éclats de rires ont souvent fusé !

Merci aux familles d'accueil car ce mode d'accueil permet de créer des relations d'amitié, gage de la pérennité de nos relations.

Le programme 2016 sera présenté lors



Cet été, à l'occasion de la venue d'habitants de villes jumelées avec le canton de Guichen, les bénévoles du CRIC ont rédigé un livret sur des témoignages recueillis auprès de personnes du canton ayant vécu la guerre. Il est illustré de photos et d'articles de presse.

Le CRIC a donné un exemplaire pour la bibliothèque de Saint-Senoux.

de l'AG le 23 janvier 2016 à Bourg-des-Comptes. Elle est ouverte à tous.

Guy Appéré, Vice-président



Breege Mac Nally (Skerries) s'essaye à faire des galettes sous l'œil avisé de Milena Filipowska (Srem). Géraldine Mac Quillan est à la photo.



Les 8 Maires ou adjoints ont renouvelé l'engagement des communes en faveur du jumelage avec la ville irlandaise de Skerries.

Suite aux évènements tragiques du 13 novembre, le Maire de Saint-Senoux a reçu ce mot d'amitié : « de la part de l'association de Jumelage de Skerries nous vous envoyons l'expression de notre solidarité avec vous pendant cette période si pénible et si difficile. Nous vous gardons tous dans nos cœurs ».

Géraldine Mac Quillan pour STTA (Skerries Twinning Town Association)

... le jumelage, c'est aussi ça !

A.D.S.

Acteur de l'Economie Sociale et Solidaire, l'association ADS (Action Domicile Services), intervient sur le secteur de Guichen soit 8 communes (Guichen, Laillé, Bourg-des-Comptes, Saint-Senoux, Guignen, Goven, Lassy et Baulon).

ADS propose des prestations de ménage, repassage, garde d'enfants, accompagnement des personnes âgées et a diversifié ses activités en 2015 en mettant en place de nouveaux services, le jardinage et le petit bricolage.

Tout est possible avec ADS !

L'association permet ainsi à ses adhérents (350 familles à l'heure actuelle) d'alléger le quotidien sans avoir à se préoccuper des formalités administratives. ADS assure le rôle de l'employeur et permet aux particuliers de bénéficier d'avantages fiscaux.

Les objectifs de l'association depuis sa création n'ont pas chan-

gé : créer et pérenniser des emplois de services à domicile et offrir à ses adhérents une prestation de proximité et de qualité.

A ce jour, l'association ADS fait travailler 41 salariés intervenants à domicile et 3 permanentes administratives.

Pour cette nouvelle année 2016 l'association a pour projet la mise en place d'une démarche qualité visant l'amélioration de façon continue des prestations proposées et permettant également l'évolution des compétences professionnelles de notre équipe. Une diversification des prestations est également envisagée vers les personnes plus fragiles que sont les personnes âgées.

Toute l'équipe d'ADS vous souhaite une très bonne année 2016 !

■ ADS, 26 rue du Commandant Charcot Guichen
Tél : 02.99.57.39.87 ads.guichen@laposte.net
Site internet : <http://www.ads-guichen.fr>



Mireille Coiffure

10 ans d'installation!

le mois de mars

venez découvrir les cadeaux

la tombola

les promotions



02 23 50 28 84

Merci c'est grâce à vous!!!

Le compost certifié « utilisable en agriculture biologique »

C'est officiel, le compost produit sur le site de la lande de libourg à Guignen est certifié « matière fertilisante utilisable en agriculture biologique ». C'est le Bureau Veritas, organisme certificateur agréé, qui a joué le rôle d'évaluateur et a délivré le label.

Ce résultat est d'abord et avant tout dû au choix du tri à la source des biodéchets. En effet, parmi les composts produits à partir des déchets fermentescibles, seuls ceux issus d'une collecte séparée des biodéchets peuvent être éligibles à cette certification, la plus stricte

en la matière.

3 autres facteurs contribuent à ce résultat :

- votre geste : attention à maintenir la plus grande vigilance car l'étape du tri de vos biodéchets à la source est primordiale,
- le travail des agents : pour veiller à ne pas collecter de déchets indésirables,
- un processus de production rigoureux sur le site de la lande de libourg.

Pour promouvoir son utilisation auprès du monde agricole et mesurer les bienfaits du produit sur des parcelles de démonstration, le Smictom et la Chambre



d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine ont cosigné en octobre dernier une convention de partenariat. En effet, au jardin ou sur les terrains agricoles, cet amendement organique améliore les propriétés du sol : il nourrit les terres, favorise la rétention d'eau et permet de lutter contre l'érosion. C'est un apport 100 % naturel.

Bon à savoir

Le compost est actuellement disponible gratuitement pour les usagers particuliers du territoire en déchèterie. Attention le compost n'est pas du terreau, il s'agit d'un fertilisant organique puissant qui doit être utilisé à bonne dose.

QUELQUES CONSEILS D'UTILISATION

EN REMPOTAGE

Idéal pour les jardinières et les plantes d'intérieur

Réalisez le mélange suivant :
70% de terreau horticole ou de terre végétale pour 30% de compost.

LORS DES PLANTATIONS

Mélanger le compost à la terre de surface sur 15 cm maximum de profondeur

- Pour des plantes vivaces : 1,5 à 3 kg par m²
- Pour des arbustes et rosiers : 2 à 3 kg par plant
- Pour des arbres : 5 kg par plant.

EN ENTRETIEN

C'est le conseil du moment !

Epanchez le compost en surface sur la terre libérée de vos cultures ou au pied des plantes. 1kg/m²/an suffit.

Passage à la TNT HD

Le 5 avril 2016, la TNT passe à la Haute Définition. Êtes-vous prêts ?

Dans la nuit du 4 au 5 avril 2016, la norme de diffusion de la Télévision Numérique Terrestre (TNT) va évoluer sur l'ensemble du territoire métropolitain. Elle permettra de diffuser des programmes en HD sur l'ensemble des 25 chaînes nationales gratuites de la TNT, avec une meilleure qualité de son et d'image.

Cette évolution va également permettre de libérer des fréquences pour le déploiement du très haut débit mobile (services 4G de la téléphonie mobile) dans les territoires.

Les téléspectateurs concernés par ce changement sont ceux qui reçoivent la télévision par une antenne râteau. Ils doivent alors s'assurer que leur téléviseur est compatible HD.

Comment vérifier si son téléviseur est prêt ?

Pour profiter de la TNT HD, il faut posséder un équipement compatible HD.

Si vous recevez la TNT par l'antenne râteau (individuelle ou collective), un test simple existe pour s'assurer que votre téléviseur est prêt pour le 5 avril :



Si ce n'est pas le cas, l'achat d'un équipement compatible est à anticiper afin d'éviter toute rupture d'approvisionnement dans les magasins les semaines précédant le 5 avril.

Il n'est toutefois pas nécessaire de changer de téléviseur : l'achat d'un adaptateur compatible TNT HD suffit (à partir de 25 euros dans le commerce). Une charte a été signée avec de nombreux revendeurs de matériels : n'hésitez pas à leur demander conseil ! La liste de ces revendeurs agréés est disponible sur le site recevoirlatnt.fr.

Le 5 avril, un réglage de votre téléviseur compatible HD sera nécessaire pour retrouver l'ensemble de vos chaînes avec une qualité HD

Le passage à la TNT HD engendrera une réorganisation des bouquets des chaînes dans la nuit du 4 au 5 avril. Les téléspectateurs dont le téléviseur est relié à une antenne râteau devront par conséquent lancer une recherche et mémorisation des chaînes à partir de la télécommande de leur téléviseur ou de leur adaptateur, le cas échéant.

Des aides sont disponibles pour accompagner le téléspectateur

Deux types d'aides sont prévus :

- L'aide à l'équipement TNT HD : il s'agit d'une aide financière de 25 euros disponible dès maintenant, pour les téléspectateurs dégrévés de la contribution à l'audiovisuel public (ex-redevance) et recevant la télévision uniquement par l'antenne râteau ;
- L'assistance de proximité : C'est une intervention gratuite à domicile opérée par des agents de La Poste, pour la mise en service de l'équipement TNT HD. Elle est réservée aux foyers recevant exclusivement la télé par l'antenne râteau, et dont tous les membres ont plus de 70 ans ou ont un handicap supérieur à 80 %. Cette aide est disponible à partir de début 2016 en appelant le 0970 818 818 (prix d'un appel local).

■ Retrouvez toutes les informations sur le passage à la TNT HD sur le site www.recevoirlatnt.fr, ou en appelant le 0970 818 818 (du lundi au vendredi de 8h à 19h - prix d'un appel local).

RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER si c'est impossible

Localisez le danger pour vous en éloigner

Si possible, aidez les autres personnes à s'échapper

Ne vous en prenez pas

Alertez les personnes autour de vous et dissuadez les d'entrer dans la zone de danger

2/ SE CACHER

1 Enfermez-vous et barricadez-vous

2 Éteignez la lumière et coupez le son des appareils

3 Éloignez-vous des ouvertures, allongez-vous au sol

4 SINON, abritez-vous derrière un obstacle solide (mur, pilier...)

5 Dans tous les cas, coupez la sonnerie et le vibreur de votre téléphone

3/ ALERTER ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE

17 ou 112

Dès que vous êtes en sécurité, appelez le 17 ou le 112

Ne courez pas vers les forces de l'ordre et ne faites aucun mouvement brusque

Gardez les mains levées et ouvertes

VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un comportement suspect, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
- Quand vous entrez dans un lieu, repérez les sorties de secours
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'informations non vérifiées sur Internet et les réseaux sociaux
- Sur les réseaux sociaux, suivez les comptes @Place_Beuvau et @gouvernementfr



Pour en savoir plus : www.gouvernement.fr/reagir-attaque-terroriste



PERMANENCES

HORAIRES MAIRIE

Lundi : 14h-17h - Mardi : 9h30-12h
 Mercredi : 14h-16h - Jeudi : 9h30-12h
 Vendredi : 9h30-12h
 1er et 3ème samedis du mois : 9h30-12h



MISSION ENFANCE JEUNESSE

ACCUEIL DE LOISIRS 3-12 ans
 Bourg-des-Comptes - 2, rue de l'école
 Permanences administratives :
 mardi et mercredi de 16h à 18h30
 ■ Contact : Florence Ravaut
 Tél : 02.99.57.53.20

ESPACE JEUNES St-Senoux 9 /17ans
 St-Senoux - 22, rue des Bateliers (Local accolé à la bibliothèque)
 Permanences administratives pour les parents : Mercredi et samedi 13h - 14h
 ■ Contact : Nicolas Martin
 Tél : 06 10 37 47 21 ou : 02 99 57 88 62

PERMANENCE TAP

Permanence tous les lundis en période scolaire de 17h à 18h30 (à l'ancienne Mairie, face à l'église)
 ■ Contact : Aurore Saulnier
 Tél : 06 28 97 46 12

HORAIRES BIBLIOTHÈQUE

Mardi : 16h30 à 17h30 (hors vacances scolaires)
 Mercredi : 10h30 à 12h et 15h à 18h
 Jeudi : 16h30 à 18h30 (hors vacances scolaires)
 Samedi : 10h30 à 12h

CONCILIATEUR DE JUSTICE BÉNÉVOLE

Mairie de Guichen – Tél : 02 99 05 75 75 sur RDV

ASSISTANTES MATERNELLES

La liste des assistantes maternelles est disponibles sur : assistantsmaternels35.fr



PERMANENCES

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Lundi mairie de Guichen, mercredi à Bain de Bretagne. Pas de RDV pendant les vacances scolaires. N° tél CAF : 0810 25 35 10

CICAS-AGRR (RETRAITES COMPLÉMENTAIRES)

Uniquement sur rendez vous, à Rennes, Pipriac ou Montfort.
 Tél : 0820 200 189

CARSAT (RETRAITÉ RÉGIME GÉNÉRAL)

Uniquement sur rendez vous – Tél : 3960



M.S.A.

Messac – le matin du lundi au vendredi - Uniquement sur rendez vous
 Tél : 02 99 01 80 73

A.D.M.R.

36 rue de la gare – Bourg Des Comptes du lundi au vendredi- Tél : 02 99 52 19 31

CENTRE DEPARTEMENTAL D'ACTION SOCIALE (CDAS)

18 rue Commandant Charcot – Guichen
 Tél : 02 99 52 02 22

CONSULTATIONS INFANTILES

Prendre rendez vous au CDAS de Guichen

SERVICE SOCIAL (assistante sociale, conseillère en gérontologie, conseillère en économie sociale et familiale)

Prendre rendez vous au CDAS de Guichen

CLIC (information à destination des personnes âgées ou handicapées)

26 rue Commandant Charcot – Guichen
 Tél. 02 99 52 01 59
 ou accueil.clic.4rivieres@gmail.com

POINT ACCUEIL EMPLOI

26 rue Commandant Charcot – Guichen
 Tél : 02 99 57 00 09
contact@pae-vallonsdehautebretagne.fr

MISSION LOCALE

Uniquement sur rendez vous
 Tél : 02 99 57 00 09

ASSOCIATION CANTONALE ASSISTANTES MATERNELLES

Lundi matin
 Halte garderie « les petits mousses »
 Tél : 02 99 52 05 54

CROIX D'OR

Le lundi à 20h à l'espace Galatée – Guichen

CPAM

Uniquement sur rendez vous - Tél : 3646
 Pas de RDV pendant les vacances scolaires.
 Guichen : le mardi
 Bain de Bretagne : le mardi
 Bruz : le vendredi
 Maure de Bretagne : le lundi

INFO SOCIALE EN LIGNE

Tél : 810 20 35 35
 du lundi au vendredi de 9h à 18h

DECHETTERIE

Du 01/11 au 31/03 : lundi et mercredi de 14 à 17h, vendredi et samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h
 Du 01/04 au 31/10 : lundi et mercredi de 14 à 18h, vendredi et samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h



Classes 05 de Saint-Senoux le 10 octobre 2015

Styl'photo Bruz